



Le Fonds Vert pour le Climat

Liane Schalatek, HBS avec Charlene Watson, ODI

Fondamentaux du financement climatique **11**

NOVEMBRE 2021

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est devenu pleinement opérationnel en 2015 en tant que fonds dédié pour aider les pays en développement à passer à des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. Bien que le FVC soit une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et sert l'Accord de Paris (CCNUCC, 2015), il reste une institution juridiquement indépendante hébergée par la Corée du Sud. Le FVC a son propre Secrétariat avec la Banque mondiale comme administrateur. Les 24 membres du Comité du Fonds vert, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement, travaillent à l'opérationnalisation du Fonds et à la mise en œuvre de sa vision depuis leur première réunion en août 2012.

En 2020, les travaux attendus depuis longtemps du FVC afin de combler les principales lacunes des politiques et des cadres de travail se sont en grande partie interrompus en raison de la pandémie de Covid-19. Le Conseil du FVC n'a pas pu se mettre d'accord sur certaines des politiques les plus controversées via des réunions virtuelles. Cependant, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour accélérer l'élaboration et l'approbation des propositions et le décaissement des financements approuvés. Il a également publié des lignes directrices et des procédures opérationnelles améliorées destinées à améliorer la qualité globale des projets et programmes du FVC, à la fois approuvés et en cours d'élaboration.

En novembre 2020, le FVC a accrédité un total de 103 entités d'exécution en tant que partenaires pour exécuter des projets (avec huit projets supplémentaires depuis 2019) et a approuvé 7,2 milliards US\$ pour 159 projets. La 27ème réunion virtuelle du Conseil du FVC à la mi-novembre 2020 a approuvé 16 de ces propositions de projet d'une valeur de 1,01 milliard US\$ en ressources. Malgré les perturbations causées par la Covid-19, le FVC a programmé plus de 2,2 milliards US\$ pour 37 projets et programmes ainsi que pour la préparation et le soutien préparatoire, avec une autorisation d'engagement au cours de sa première période de reconstitution (FVC-1, 2020-2023).

Avec près des trois quarts des 9,9 milliards US\$ d'engagement de 31 contributeurs confirmés en novembre 2020, le FVC est donc en bonne voie d'atteindre ses objectifs de programmation annuels fixés pour le FVC-1. Un plan stratégique mis à jour, qui a été approuvé après beaucoup de négociations dans les dernières heures de la 27ème réunion du Conseil, guidera la contribution globale du Fonds à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Le rôle du Fonds dans un régime climatique post-2020 en tant que principal canal de financement de la CCNUCC et en tant que plus grand fonds multilatéral pour le climat, a été confirmé par une reconstitution réussie en 2019. Cependant, son accessibilité, les efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires, ainsi que la rapidité, la qualité et l'ampleur du décaissement et de la mise en œuvre des financements du FVC doivent encore être améliorés. Cette architecture de financement climatique (CFF) donne un aperçu de l'opérationnalisation et des fonctions du FVC à la fin de la première année du FVC-1. Les éditions précédentes de ce CFF offrent plus de détails sur les phases de conception et de mise en service initiale du Fonds.

Introduction

En tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC en vertu de l'article 11 (NU, 1992), un rôle confirmé dans l'accord de Paris, le Fonds vert est « responsable devant, et fonctionne sous, la direction de la COP » (CCNUCC, 2011 : 17). Il a pour mandat d'adopter une approche axée sur les pays, un principe qui devrait guider toutes les décisions d'investissement du Fonds vert. Il est également destiné à

canaliser « une part importante de nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation », dans le but d'équilibrer le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation. En outre, le FVC répond aux besoins urgents des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID), des pays africains et des acteurs du secteur privé local.

Un total de 9,9 milliards US\$ a été promis à ce jour au Fonds par 31 contributeurs pour le FVC-1. C'est presque

autant que lors de son processus initial de mobilisation des ressources (IRM) en 2014, même si certains pays développés – en particulier l’Australie et les États-Unis (avec l’espoir que cela pourrait changer sous l’administration Biden) - n’ont pas encore contribué à la nouvelle phase opérationnelle du Fonds. De nouvelles promesses à hauteur de 7,35 milliards US\$ ont été officialisés par des accords de contribution en novembre 2020. Avec son pouvoir d’engagement et son financement sans interruption passant de l’IRM au FVC-1, le FVC continue d’être le plus grand fonds multilatéral pour le climat avec un potentiel de canaliser des sommes encore plus importantes au fil du temps.

Les contributions au Fonds ne sont acceptées que sous forme de dons, prêts concessionnels et capital d’apport. À l’exception de la France et du Canada, toutes les contributions pour le FVC-1 sont des subventions reçues dans une multitude de devises. Le FVC propose ensuite des subventions, des prêts concessionnels, des placements en actions et des garanties aux pays en développement utilisant les capacités d’exécution et de gestion financière des organisations partenaires qui agissent en tant qu’entités d’exécution ou d’intermédiaires.

Les problèmes d’implémentation du Fonds vert pour le climat

L’instrument qui régit le FVC présente un cadre et une orientation générale qui ont donné au Conseil une grande souplesse sur la façon de mettre en place le Fonds. En revanche, cette marge de manœuvre discrétionnaire donne aux membres du Comité du FVC la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent les ambitions du Fonds et lui permettent d’atteindre son objectif premier : « dans le contexte du développement durable... promouvoir un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat. » (FVC, 2011 : 2)

En 2020, les huitièmes coprésidents du FVC, Sue Szabo (Canada) et Nauman Bashir Bhatti (Pakistan), avaient prévu que le Conseil finalise rapidement son plan stratégique pour la période de reconstitution du FVC-1 - un point restant à l’ordre du jour du discours sur la reconstitution à la fin de 2019 - pour ensuite commencer à combler les lacunes politiques souvent retardées nécessaires à la poursuite du développement du Fonds. Les coprésidents souhaitaient également poursuivre les réformes de la gouvernance du Conseil. Cependant, ces intentions ont été rapidement détournées par la Covid-19, qui, à la suite d’une réunion en personne du Conseil d’administration à Genève à la mi-mars, a contraint le Conseil à mener toutes les procédures virtuellement pour le reste de l’année 2020. Cette tentative d’évolution vers la délibération et l’approbation de réformes politiques importantes via des sessions à distance a été accueillie avec réticence par la plupart des membres du Conseil d’administration des pays en développement, qui ont cité des contraintes majeures en matière de connectivité et de capacité. Ces défis s’étendent également aux comités du Conseil et ont entravé les progrès de certains de leurs travaux de formulation de politiques en cours. Au lieu de cela, le Conseil s’est concentré sur ses tâches opérationnelles et administratives de base, telles que l’accréditation, l’approbation des propositions et le décaissement du financement du FVC, ainsi que la publication et l’examen des rapports requis, les fonctions administratives et les approbations budgétaires.

Bien qu’également mis au défi dans ses modalités de travail par la pandémie, le Secrétariat - sous la direction du directeur exécutif du FVC Yannick Glemarec, qui n’en était qu’à sa deuxième année à la direction - a été en grande partie en mesure de rester sur la bonne voie avec les objectifs de programmation fixés pour 2020. La sélection de Y. Glemarec par le Conseil lors de sa 22ème réunion en février 2019, en

tant que troisième responsable du FVC, est intervenue à un moment inopportun suite à la démission surprise de Howard Bamsey après seulement 18 mois à ce poste et à un moment où le premier processus de reconstitution avait déjà commencé. Parallèlement à l’obtention d’une première reconstitution réussie, Glemarec a immédiatement commencé à rationaliser et à réorganiser les procédures opérationnelles du FVC sous un Secrétariat toujours en expansion, afin d’améliorer la gestion d’un portefeuille croissant de projets et de programmes et de décaissements de fonds en croissance rapide. Cela comprend l’élaboration et la publication d’un certain nombre de manuels et de directives opérationnelles - y compris, par exemple, l’élaboration participative en cours d’un ensemble complet de 11 guides sectoriels dans les huit domaines de résultats du Fonds qui devrait être achevé d’ici la mi-2021 et qui est destiné à guider et à informer le développement des approbations de financement de haute qualité. Ces travaux se sont poursuivis en 2020 en mettant davantage l’accent sur la gestion adaptative pour faire face aux retards et aux défis liés à la pandémie dans la mise en œuvre du portefeuille (voir les précédentes fiches du CFF 11 de 2011 à 2019 pour une description plus détaillée du développement opérationnel du FVC).

Mise à jour du plan stratégique pour le FVC-1

Parallèlement au processus de la première reconstitution du Fonds, l’accent a été mis en 2019 sur la vision stratégique du FVC-1 (2020-2023) et les orientations de programmation que le Fonds devrait suivre. En son centre se trouvait la mise à jour du premier plan stratégique du FVC depuis 2016, qui devait être approuvée lors de la 25ème réunion du Conseil à Genève en mars 2020, après des discussions approfondies lors d’une réunion informelle du Conseil au Libéria en février 2020. La mise à jour du plan stratégique est censée exposer la valeur ajoutée unique du FVC dans l’architecture mondiale du financement climatique, ainsi que le point de vue du Conseil sur le rôle de ce dernier dans le soutien de la mise en œuvre de l’Accord de Paris dans un contexte de financement climatique en évolution.

La nouvelle stratégie a été guidée par un examen approfondi des performances du FVC, publié par l’Unité d’évaluation indépendante (IEU) à la mi-2019 (IEU, 2019). Celle-ci a exposé en détail les révisions des politiques, les ajustements opérationnels et les domaines d’investissement prioritaires susceptibles d’aider le Fonds à s’acquitter de sa mission et d’aider les actions climatiques des pays en développement afin d’être « plus rapides, meilleures et plus intelligentes » (IEU : XVII). La nouvelle stratégie examine aussi les recommandations présentées par les pays contributeurs à la première reconstitution du FVC dans leur rapport de synthèse (FVC, 2019a).

La question de savoir dans quelle mesure intégrer les recommandations de l’IEU et des pays contributeurs dans le nouveau document de perspective du FVC-1 s’est avérée très controversée. Les nombreuses tentatives tout au long de 2020 pour finaliser la mise à jour du plan stratégique ont échoué car les différences entre les vues des membres du Conseil d’administration des pays développés et des pays en développement se sont avérées importantes. Par exemple, les questions litigieuses comprennent la possibilité de fixer un objectif de levier financier pour le FVC ; est-ce qu’un objectif similaire devrait être fixé pour le financement du FVC programmé à travers des entités à accès direct ; dans quelle mesure augmenter le financement de l’adaptation du FVC-1 par rapport à l’IRM ; la capacité du FVC à agir en tant qu’investisseur en actions, et comment accroître le rôle du secteur privé dans la programmation du FVC. Ainsi, à chaque nouvelle version du plan stratégique émise tout au long de l’année, certaines spécificités et ambitions ont été perdues dans un effort pour parvenir au consensus nécessaire (les

règles de vote du Conseil en l'absence de consensus convenues en 2019 ne s'appliquent qu'à l'approbation des projets et non aux politiques).

Par conséquent, l'approbation du plan stratégique mis à jour le dernier jour de la 27^{ème} réunion du Conseil (FVC, 2020a) - et donc à la fin de la première année de la première période de reconstitution - est probablement la décision la plus importante prise par le Conseil en 2020. Son approbation a été un soulagement, en particulier pour les pays contributeurs du FVC-1 sous pression intérieure pour justifier leur engagement financier dans le FVC, afin de pouvoir détailler l'impact attendu de son portefeuille et de ses opérations jusqu'en 2023.

Mobilisation des ressources, pouvoir d'engagement et première reconstitution officielle

Le processus initial de mobilisation des ressources (IRM) du FVC, commencé à la mi-2014, a abouti à des engagements de la part de 45 pays contributeurs, ainsi que plusieurs régions et villes, pour un total 10,3 milliards US\$ (pour plus de détails, voir le CFF 11 de 2014). Le FVC a atteint « son niveau d'efficacité », à savoir le pouvoir de prendre des décisions de financement, en mai 2015 lorsque 50% des promesses de financement reçues au cours de la conférence d'annonce de contributions en novembre 2014 à Berlin ont été entièrement libérées. Au cours de l'IRM, 44 pays, trois régions et la ville de Paris avaient confirmé une partie ou la totalité de leurs engagements s'élevant à environ 8,32 milliards US\$. Alors que le Pérou n'a jamais confirmé son engagement dans le cadre de l'IRM, la Colombie et les États-Unis n'ont honoré que partiellement le leur - après leur retrait formel de l'Accord de Paris sous l'administration Trump, les États-Unis n'ont confirmé que 1 milliard US\$ sur les 3 milliards US\$ initialement promis en 2014.

En outre, les contributions confirmées à l'IRM de 8,3 milliards US\$ ont été reçues dans une multitude de devises et les résultats globaux ont été calculés en fonction d'un taux de change de référence adopté pour la Conférence des annonces de contributions tenue en novembre 2014. De ce fait, le montant global réel du financement disponible pour le FVC pendant l'IRM était plus proche de 7,2 milliards US\$. À la fin de l'IRM, le 31 décembre 2019, il restait environ 454 millions US\$. Ces ressources ont été reportées à la première période formelle de reconstitution (FVC-1), qui a débuté le 1^{er} janvier 2020 et se poursuivra jusqu'à la fin de 2023.

La première reconstitution du FVC a été officiellement lancée lors de la 21^{ème} réunion du Conseil d'administration à Bahreïn en octobre 2018, les engagements de financement cumulés du FVC ayant atteint 5,5 milliards US\$ et dépassant ainsi 60% du total des contributions au Fonds fiduciaire du FVC reçues en novembre 2015. La décision de Bahreïn a mis l'accent sur les aspects de procédure du processus de reconstitution, et non sur les questions hautement politisées concernant la durée de la période de reconstitution, le barème envisagé ou les politiques en matière de contributions. Celles-ci ont été déterminées lors d'une série de réunions de consultation sur la reconstitution avec des pays potentiellement contributeurs, auxquelles a également participé une délégation du conseil d'administration du FVC, réunie à Bonn (novembre 2018), Oslo (avril 2019) et Ottawa (août 2019), et aboutissant à une conférence de promesse de dons à Paris en octobre 2019. Le processus a été facilité par la nomination de Johannes Linn par le co-président en tant que facilitateur mondial.

Par le passé, la question des politiques de contribution a été particulièrement controversée. Les membres du Conseil des pays en développement ont voulu éviter la préaffectation des ressources et l'établissement de droits de vote pour la prise de décision par contribution. La politique relative aux contributions pour le FVC-1 approuvée à la Conférence de Paris

ne permet pas la préaffectation : elle fixe plutôt des plafonds pour les prêts et les contributions en capital à 20% de chacune des contributions globales reçues, et accorde aux pays un total de neuf années pour payer leurs contributions engagées, avec des crédits reçus pour la réalisation rapide des accords de contribution.

À la Conférence de Paris sur les annonces de contributions, 27 pays annoncèrent des contributions d'un montant total de 9,78 milliards US\$, dont 94% sous forme de dons, dont 6% seulement souscrits par la France et le Canada sous forme de prêts. Les États-Unis et l'Australie, principaux contributeurs de l'IRM, n'ont pas participé à la réunion de Paris. En l'absence des États-Unis et en réponse aux appels en faveur d'une augmentation des contributions au FVC, un certain nombre de pays développés Européens (tels que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède) ont doublé leur contribution initiale à l'IRM en monnaies locales, tandis que d'autres ont augmenté leur contribution moins sensiblement (les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne) ou pas du tout (en particulier le Japon et le Canada). La Corée du Sud a également doublé son engagement et a été le seul pays en développement à s'engager à Paris. Depuis, l'Indonésie, la Russie, Malte et la région Belge de la Wallonie se sont engagés pour le FVC-1, plusieurs autres pays (comme l'Autriche et le Liechtenstein) ont augmenté leurs promesses initiales.

En novembre 2020, le FVC a déclaré l'équivalent de 9,9 milliards US\$ de promesses de dons pour le FVC-1 reçues de 31 contributeurs, ce qui comprend les crédits obtenus pour paiement anticipé (tableau 1)

Avec des contributions étant autorisées sur une base continue jusqu'à la fin du FVC-1 (fin 2023), on peut s'attendre à ce que d'autres pays le fassent ultérieurement, notamment la nouvelle administration Biden, qui a déjà indiqué que les États-Unis rejoindront l'Accord de Paris, ou plusieurs autres pays ayant des engagements inférieurs aux attentes

Les efforts en vue de la première reconstitution en 2020 se sont également concentrés sur la sensibilisation des contributeurs non traditionnels, y compris du secteur privé et des fondations philanthropiques, et le Qatar Fund for Development a déjà annoncé à la fin de l'automne 2020 son intention d'une promesse de 3 millions US\$ pour le FVC-1.

Dans sa stratégie en matière de contributions pour le FVC-1, le Fonds devait atteindre son pouvoir d'engagement lorsque 25% des promesses faites à Paris auraient été converties en accords de contribution. Ce seuil d'efficacité a été dépassé à la mi-décembre 2019, ce qui a permis au FVC de commencer à allouer les ressources du FVC-1. En octobre 2020, 21 pays au total avaient confirmé une partie ou la totalité de leurs engagements pour la première reconstitution, soit l'équivalent de 7,35 milliards US\$ ou 75% des promesses nominales (voir tableau 1). À la 27^{ème} réunion du Conseil d'administration en novembre, le FVC avait une autorisation d'engagement de 2,07 milliards US\$ pour les décisions de financement, sur la base des liquidités dans le Fonds fiduciaire du FVC, des billets à ordre déposés et des promesses confirmées. Un complément de 535 millions US\$ étaient disponibles en liquidités supplémentaires prévues pour les décaissements. Lors de la 27^{ème} réunion, le Conseil a pris des décisions de financement sur la base d'engagements confirmés de 1,1 milliard US\$, commençant ainsi 2021 avec des ressources suffisantes pour continuer d'atteindre les objectifs de financement souhaités compris entre 1,8 et 2,2 milliards US\$ pour la programmation de 2021 et pour chaque année du cycle FVC-1.

Le tableau 2 donne un aperçu de l'autorisation d'engagement disponible prévue et des ressources supplémentaires disponibles pour les décaissements pendant le FVC-1 jusqu'à la fin de 2023.

Tableau 1 : État des promesses de contributions et des contributions pour la mobilisation initiale des ressources (IRM) du FVC et pour la première reconstitution du FVC (FVC-1) (au 31 octobre 2020)^a

Contributeurs	IRM (2014-2019)		FVC-1 (2020-2023)			
	Engagement nominal en equiv. millions US\$ ^a	Engagement confirmé en millions equiv. US\$ ^a	Engagement nominal en equiv. millions US\$ ^a	Engagement nominal en equiv. millions US\$ ^a avec crédits ^b	Engagement confirmé en millions equiv. US\$ ^a	Engagement non-confirmé en millions equiv. US\$ ^a
Allemagne	1003.30	1003.30	1689.30	1689.80	1689.30	–
Australie	187.30	187.30	–	–	–	–
Autriche	34.80	34.80	146.40	152.50	33.80	112.60
Belgique	66.90	66.90	112.60	117.20	22.50	90.10
Belgique – Bruxelles	4.80	4.80	–	–	–	–
Belgique – Flan	19.70	19.70	–	–	–	–
Belgique – Wallonie	10.90	10.90	0.50	0.50	0.50	–
Bulgarie	0.10	0.10	–	–	–	–
Canada	277.00	277.00	225.50	229.10	37.60	187.90
Chili	0.30	0.30	–	–	–	–
Colombie	6.00	0.30	–	–	–	–
Chypre	0.50	0.50	–	–	–	–
Danemark	71.80	71.80	120.70	126.00	–	120.70
Espagne	160.50	160.50	168.90	176.50	168.90	–
Estonie	1.30	1.30	–	–	–	–
Etats-Unis	3000.00	1000.00	–	–	–	–
Finlande	107.00	107.00	112.60	116.70	–	112.60
France	1035.50	1035.50	1743.40	1794.10	173.10	1570.30
France – Paris	1.30	1.30	–	–	–	–
Grande-Bretagne	1211.00	1211.00	1851.90	1851.90	1851.90	–
Hongrie	4.30	4.30	0.70	0.70	–	0.70
Islande	1.00	1.00	2.00	2.10	2.00	–
Indonésie	0.30	0.30	0.50	0.50	–	0.50
Irlande	10.70	10.70	18.00	18.70	–	18.00
Italie	334.40	334.40	337.90	337.90	337.90	–
Japon	1500.00	1500.00	1500.00	1521.20	1500.0	–
Lettonie	0.50	0.50	–	–	–	–
Liechtenstein	0.10	0.10	0.10	0.10	0.05	0.05
Lituanie	0.10	0.10	–	–	–	–
Luxembourg	46.80	46.80	45.00	46.30	45.00	–
Malte	0.60	0.60	0.10	0.10	0.10	–
Mexique	10.00	10.00	–	–	–	–
Monaco	2.30	2.30	4.20	4.40	4.20	–
Mongolie	0.10	0.10	–	–	–	–
Nouvelle Zélande	2.60	2.60	10.00	10.60	10.00	–
Norvège	272.20	272.20	417.50	433.70	417.50	–
Panama	1.00	1.00	–	–	–	–
Pays-Bas	133.80	133.80	135.10	141.10	–	135.10
Pérou	6.00	–	–	–	–	–
Pologne	0.10	0.10	3.00	3.20	3.00	–
Portugal	2.70	2.70	1.10	1.20	1.10	–
République de Corée	100.00	100.00	200.00	200.00	200.00	–
République Tchèque	5.30	5.30	–	–	–	–
Roumanie	0.10	0.10	–	–	–	–
Russie	3.00	3.00	10.00	10.50	–	10.00
Slovaquie	2.00	2.00	2.30	2.40	–	2.30
Slovénie	–	–	1.10	1.20	1.10	–
Suède	581.20	581.20	852.50	852.50	852.50	–
Suisse	100.00	100.00	150.00	155.50	–	150.00
Viet Nam	1.00	1.00	–	–	–	–
TOTAL	10322.20	8310.50	9862.90	9998.20	7352.05	2510.85

Source: Status of Pledges (IRM and GCF-1), https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1_0.pdf

- a. Équivalent en dollars américains (US\$), calculés sur la base des taux de change de référence établis pour la Conférence de haut niveau pour les annonces de contributions de l'IRM de Berlin en 2014 et pour la Conférence de haut niveau pour les annonces de contributions au FVC-1 à Paris en 2019.
- b. Conformément à la Politique des contributions pour le FVC-1, un crédit notionnel est appliqué aux promesses faites par les contributeurs qui ont indiqué qu'ils effectueraient des paiements avant le calendrier standard (qui permet jusqu'à neuf ans pour la réalisation des promesses). Un crédit nominal similaire n'a pas été offert pour l'IRM.

Tableau 2 : Engagements disponibles projetés et ressources supplémentaires disponibles pour le décaissement durant le FVC-1 et jusqu'à la fin de 2023^a (au 30 septembre 2020, en équiv. millions US\$^b)

Année	2020	2021	2022	2023
Autorité d'engagement de départ	1684	–	–	–
Contributions en espèces ^c	11	208 ^d	194	203
Dépôts de billets à ordre ^c	375	1381	1375	1491
Prêts	–	–	–	–
Pouvoir d'engagement total projeté pour l'année	2070	1589	1569	1694
Espèces supplémentaires disponibles de l'IRM pour les décaissements	190	403	980	644
<i>Contributions en espèces de l'IRM^c</i>	–	31	–	–
<i>Encaissement des billets à ordre de l'IRM^c</i>	190	372	980	644
Espèces supplémentaires disponibles auprès du FVC-1 pour les décaissements	345	600	857	873
<i>Contributions espèces du FVC^c</i>	11	177	194	203
<i>Encaissement des billets à ordre FVC-1^c</i>	334	423	663	670
Total des liquidités supplémentaires disponibles pour le décaissement (IRM et FVC-1)	535	1003	1837	1517

Source: Document GCF/B.27/Inf.01, Status of the Green Climate Fund Resources, Tables 3–6; <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-inf01.pdf>

- Les projections sont basées sur les accords / arrangements de contribution signés au 30 septembre 2020 et n'incluent pas les liquidités disponibles au 30 septembre, les conventions et accords nouvellement signés après cette date. En outre, le calendrier d'encaissement des billets à ordre pour plusieurs pays est en cours de négociation, de sorte que les montants d'encaissement de ces billets ne sont pas reflétés dans l'aperçu.
- L'équivalent US\$ (équiv.) est basé sur la mobilisation initiale des ressources et les taux de change de référence de la première reconstitution du FVC établis pour les Conférences de haut niveau de contributions en 2014 et 2019.
- Dans le cadre de l'IRM et du FVC-1, les pays contributeurs sont en mesure d'honorer leurs engagements sur un calendrier de paiement de neuf ans, ce qui se traduit par des paiements du IRM encaissés jusqu'en 2023 et des paiements du FVC-1 jusqu'en 2028.
- Les projections incluent les contributions de l'Italie à l'IRM (23 millions d'euros pour 2021).

Structure, organisation et dotation en personnel du Secrétariat indépendant du Fonds

En décembre 2013, un secrétariat indépendant pour le FVC, basé à Songdo, en Corée du Sud, a commencé ses fonctions avec environ 40 personnes. Le nombre de personnel a depuis considérablement augmenté, atteignant 100 postes à la fin de 2016 et 140 à la fin de 2017. Les effectifs du secrétariat ont déjà été fixés par le Conseil à 250 postes d'ici 2050, mais les niveaux ont stagné en dessous de 220 pour la majeure partie de 2019 et 2020, ce qui reflète le roulement du personnel ainsi que les gains d'efficacité dans la rationalisation des procédures opérationnelles. Le Secrétariat prévoit d'accélérer son processus de recrutement pour atteindre l'effectif complet de 250 personnes d'ici la fin de 2021. Cela tient compte de la charge de travail croissante du Secrétariat, compte tenu d'un portefeuille en expansion en cours de mise en œuvre, de sa complexité et de l'ambition des objectifs de programmation du FVC-1.

Faisant suite à une évaluation externe de la structure et des effectifs du Secrétariat en 2017, le Conseil a approuvé une réorganisation de la structure du secrétariat en cinq divisions. Il s'agit : de la programmation par pays, de l'atténuation et de l'adaptation, du Mécanisme en faveur du secteur privé (PSF), des services de soutien et des relations extérieures, plus cinq bureaux pour le Conseil Général, la gouvernance, les audits internes, la gestion de portefeuille et la gestion des risques et de conformité. À cela s'est ajouté le bureau du directeur exécutif pour y inclure un directeur exécutif adjoint et se concentrer sur la gestion des connaissances et les perspectives stratégiques. Sous la direction de Yannick Glemarec, depuis 2019, la structure du Secrétariat a été encore affinée pour séparer les fonctions et les liens hiérarchiques tout au long du cycle d'un projet, les divisions de programmation relevant désormais du directeur exécutif adjoint et les fonctions de diligence et de conformité de second niveau supervisées par le Directeur exécutif. Des efforts supplémentaires en 2020 ont porté sur

le renforcement de la culture du lieu de travail et des mesures internes de règlement des griefs et des différends.

Le budget administratif global du Fonds vert pour 2021 (qui comprend les dépenses pour le Secrétariat, le Conseil, le fiduciaire et les trois unités indépendantes), approuvé en novembre 2020 est passé de 78,4 millions à 83,5 millions US\$, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2020. Le budget du Secrétariat est passé de 71,6 millions US\$ en 2020 à 75 millions US\$ en 2021, soit une augmentation de 4,8%. Cela comprend 1,5 million US\$ pour le Secrétariat en tant que budget de contingence pour faire face aux coûts imprévus dus à la crise du Covid-19, établi par le Conseil à sa 25^{ème} réunion où 2% supplémentaires du budget existant du Secrétariat pour 2020 ont été approuvés pour couvrir les coûts des modes de travail alternatifs et à distance pendant la pandémie en cours.

Cadres de gestion des résultats et indicateurs de performance

Depuis 2014, le Conseil du FVC et le Secrétariat ont travaillé pour mettre au point une structure initiale de gestion des résultats avec des matrices de performance pour mesurer et évaluer les impacts, l'efficacité et rendement du financement. Au final, la structure initiale définit les éléments d'un changement de paradigme vers des voies de développements faibles en émissions et résilientes face aux changements climatiques pilotés par les pays, et agrégées sur les activités du Fonds. Les activités d'atténuation incluent des modes de transport faibles en carbone, l'accès à une énergie et à sa production sous toutes formes à faible émission, des réductions d'émission dans les bâtiments, villes, industries, et les appareils électroniques ainsi que la gestion la gestion durable des terres et des forêts (y compris la mise en œuvre de REDD+)¹ pour l'atténuation. L'unité de mesure principale est la réduction d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) comptabilisée en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Les activités d'adaptation incluent :

la résilience renforcée des systèmes d'alimentation, d'eau et de santé, des infrastructures, des écosystèmes, des moyens d'existence améliorés pour les personnes, communautés et régions vulnérables, les paramètres de base étant le nombre de bénéficiaires. Dans ce contexte, les indicateurs s'engagent à évaluer les résultats des développements et des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux ainsi que la sensibilité de genre dans les investissements du Fonds vert, incluant ainsi des mesures quantitatives et qualitatives. Le Conseil a adopté une matrice de mesure des performances séparée pour les activités REDD+ et les paiements en fonction des résultats obtenus.

Les travaux visant à affiner d'avantage les indicateurs de performance initiaux en matière d'adaptation et à mieux saisir à la fois les résultats des projets et programmes financés, ainsi que l'impact transformateur des activités globales du Fonds et des efforts visant à faire progresser les méthodes comptables, sont bloqués depuis plusieurs années. Les lacunes importantes des résultats initiaux et des cadres de performance du FVC ont été notées dans une évaluation indépendante préparée par l'IEU en 2018 et examinée par le Conseil lors de sa 22ème réunion en février 2019, qui a exigé une révision approfondie (IEU, 2019). Depuis 2019, le Secrétariat a collaboré avec un cabinet de conseil pour remédier à certaines des lacunes reconnues, en particulier dans son approche de la mesure des résultats en matière d'adaptation, ainsi que pour développer des méthodologies permettant de mesurer le potentiel d'un changement de paradigme du portefeuille approuvé du Fonds. Le but d'un cadre de gestion des résultats amélioré est également de mieux s'aligner sur le cadre d'investissement du Fonds et d'intégrer une approche de gestion des ressources pour s'assurer que les ressources du Fonds peuvent atteindre le maximum de résultats et d'impacts en contribuant aux objectifs stratégiques généraux du FVC et aux buts de l'Accord de Paris. Un projet de cadre de gestion intégrée des résultats (IRMF) avec une proposition d'outil de suivi des résultats (RTT) a été

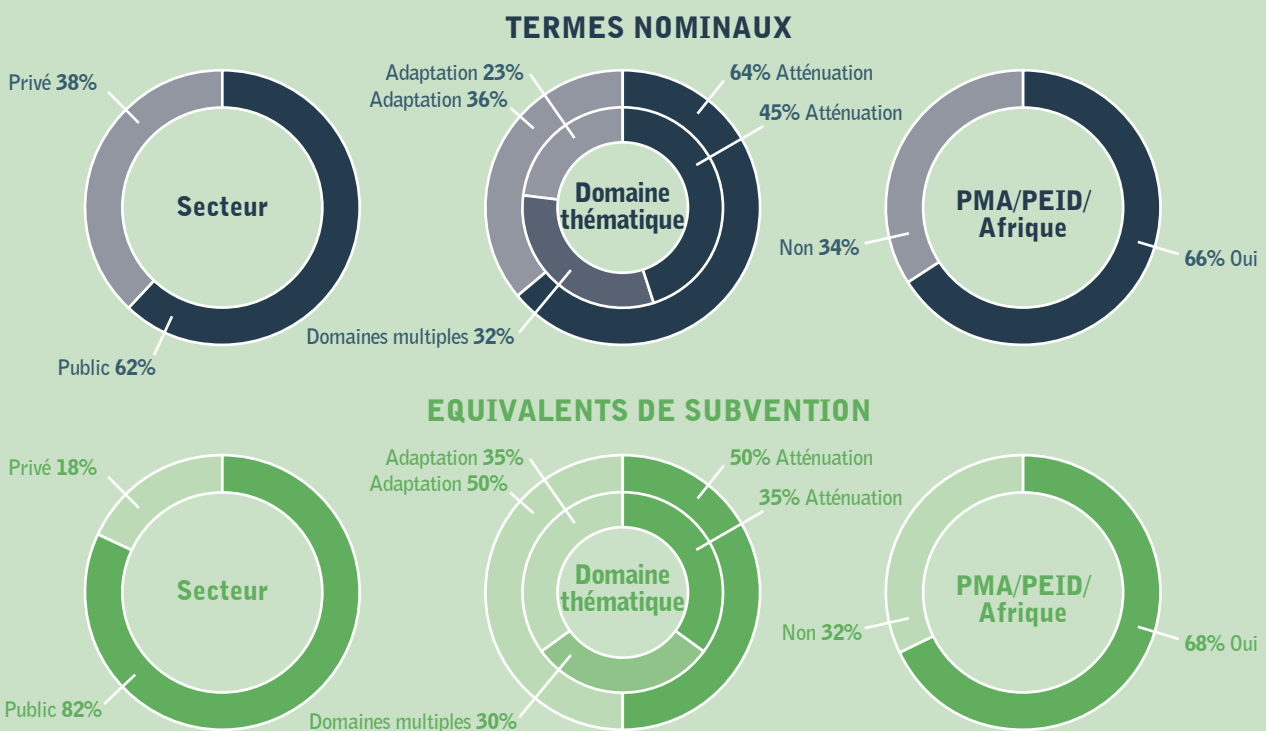
présenté au Conseil lors de la 27ème réunion en novembre 2020. L'IRMF devrait être approuvé en mars 2021.

Le cadre d'investissement

Lors de la 11ème réunion du Conseil en Zambie en novembre 2015 le Conseil avait décidé que les propositions de projets seraient évaluées sur la base de six critères d'investissement concentrés sur : 1) l'impact (la contribution aux résultats des domaines du FVC) ; 2) la contribution au changement de paradigme ; 3) la contribution au développement durable ; 4) les besoins des pays et populations bénéficiaires ; 5) la cohérence avec les politiques et stratégies existantes dans les pays ; et 6) l'efficacité et les bénéfices des interventions proposées, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenue en 2015. L'évaluation des propositions de financement de moyen et grand format est aidée par une approche de notation à l'essai, de classement des propositions comme faible, moyen ou élevé en fonction des critères d'investissement. Le Conseil doit encore élaborer des méthodologies pour comparer les propositions « dans des contextes comparables » (par exemple, par groupe de pays ou par secteur), renforçant ainsi la concurrence dans la prise de décision tout en veillant à respecter l'équité, en sélectionnant aussi des projets issus des PMA, des PEID et des Etats africains.

En 2018, les travaux du Comité des investissements du Conseil d'administration et du Secrétariat ont permis de mieux définir des repères quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci donnent des informations sur le cadre d'investissement du Fonds et soutiennent l'examen et l'évaluation des propositions de projets parallèlement aux efforts de suivi de la mise en œuvre. Sur la base de ces travaux, lors de sa 22ème réunion, en février 2019, le Conseil a approuvé un ensemble d'indicateurs de critères d'investissement pour une approche pilote d'un an, bien qu'il n'ait pas été en mesure de revoir cette approche en 2020. En 2019, le Conseil a également examiné des politiques distinctes qui, si elles

Graphique 1 : Financement du FVC par secteur, domaine thématique et allocation pour l'adaptation pour les PMA / PEID / États africains en termes nominaux et équivalents de subvention (%)



Source: Document GCF/B.27/02/Trb.03, Graphique 11; <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-02-rev03.pdf>

sont finalement approuvées, obligeront les entités accréditées (AE) à élaborer plus clairement la justification climatique des propositions de financement, ainsi que de justifier le niveau de concessionnalité demandé et d'appliquer des méthodes de calcul des coûts différentiels. Le Conseil n'ayant pas pu prendre de décision à ce sujet en 2019 et le travail politique étant bloqué en 2020 en raison de la réduction du programme de travail du Conseil pendant la pandémie, les projets de politiques révisés seront une priorité pour le plan de travail du Conseil pour 2021. Le Conseil n'a pas encore examiné et approuvé les directives relatives aux approches programmatiques ; cela sera également abordé avec une certaine urgence en 2021, étant donné que le Conseil a procédé en 2020 à l'approbation de plusieurs programmes de financement à grande échelle en l'absence d'une compréhension commune des règles et réglementations nécessaires pour guider leur mise en œuvre et leur responsabilité.

Le processus de décision du Conseil en matière d'investissement s'appuie également sur les recommandations relatives aux propositions de financement présentées par un groupe consultatif technique indépendant (ITAP). L'ITAP a été formé en 2015 et son efficacité et ses capacités ont été réévaluées en 2017. Le Conseil, n'ayant pas pris de décision formelle sur le mandat et la structure de l'ITAP depuis cette évaluation, son mandat sera reconsidéré ainsi que la structure et la composition d'expertise de l'ITAP début 2021 (dans le cadre d'un examen approfondi en cours de travaux des comités, groupes d'experts et commissions). En 2020, le Conseil en matière d'investissement a poursuivi ses travaux de préparation des changements proposés. Il s'agit notamment de mieux aligner les calendriers d'examen des propositions entre le Secrétariat et l'ITAP en conduisant les examens de l'ITAP sur une base continue, en créant des équipes d'examen par les pairs plus petites au sein de l'ITAP au lieu d'exiger un consensus entre tous les membres de l'ITAP pour valider les propositions à examiner par le Conseil, ainsi qu'en approfondissant l'engagement avec les AE sur les propositions de projet / programme en cours d'examen par le Conseil. Reconnaissant l'augmentation de la charge de travail de l'ITAP avec le nombre de propositions de financement - y compris dans le cadre du processus d'approbation simplifié (SAP) - en constante augmentation, le Conseil a confirmé en 2020 la nomination de quatre membres supplémentaires de l'ITAP pour commencer leurs travaux en 2021 et sélectionnés en vue d'élargir encore l'éventail des compétences représentées au sein de la commission.

Allocation

Le FVC s'est engagé à « équilibrer » les dépenses entre l'atténuation et l'adaptation. En 2014, le Conseil a approuvé un cadre d'allocation qui précisait que le FVC devait affecter 50% de son financement à l'adaptation, dont 50% dans les PMA, les PEID et les États africains. Les allocations sont censées être suivies en équivalent de subventions. Bien qu'il n'y ait pas de plafond d'allocation maximum pour chaque pays, le Conseil a souligné la nécessité d'un équilibre géographique (voir le CFF 11 de 2014 pour plus de détails sur la méthode d'allocation du FVC).

À la 27^{ème} réunion du Conseil du FVC, le portefeuille de 159 projets et programmes approuvés et actifs reflétait une allocation équivalente à 50% (3,6 milliards US\$) allouée aux projets d'atténuation et à 50% (3,6 milliard US\$) dédié aux projets et programmes d'adaptation. Les projets et programmes transversaux (2,160 milliard US\$), représentent 30% du total, désagrégés en 15% alloués chacun à l'atténuation et à l'adaptation (1,080 milliard US\$). En termes nominaux, le portefeuille de 159 projets et programmes est bien différent. Sur les 7,2 milliards US\$ de financement approuvé, 45% (3,340 milliards US\$) sont destinés à l'atténuation, 23% est pour l'adaptation (1,565 milliards US\$) et 32% (2,304

milliards US\$) est destiné aux questions transversales (bien que les critères utilisés par le Secrétariat pour allouer des fonds dans le cadre de propositions transversales à l'adaptation ou à l'atténuation pour le calcul du solde global restent flous). Si la part transversale est désagrégée et attribuée respectivement aux mesures d'atténuation et d'adaptation, les mesures d'atténuation reçoivent alors 64% (4,608 milliards US\$) du financement du FVC approuvé en termes nominaux contre 36% (2,592 milliards US\$) pour l'adaptation (voir Graphique 1). Ainsi, au cours de l'année écoulée, le déséquilibre du portefeuille s'est davantage orienté vers l'atténuation. En dépit des appels lancés par l'IEU dans son examen de performance prospectif pour augmenter la part d'adaptation en cherchant à obtenir une allocation équilibrée en termes nominaux pour le FVC-1, les contributeurs et le Secrétariat ne se sont engagés qu'à maintenir des efforts en vue d'équilibrer les subventions, ce qui a également été confirmé par le Conseil lors de sa 27^{ème} réunion comme un objectif dans le cadre du plan stratégique actualisé maintenant approuvé pour le FVC-1.

La répartition régionale en valeur nominale indique 38% (2,714 milliards US\$) pour l'Afrique, 36% (2,588 milliard US\$) pour la région Asie-Pacifique, 21% (1,539 milliard US\$) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et seulement 5% (388 millions US\$) pour l'Europe de l'Est. Ce sont 101 projets et programmes qui concernent les PEID, les PMA et les États africains, partiellement ou totalement, représentant 56% (4 milliard US\$) des allocations jusqu'à présent, tandis que 44% (3,2 milliards US\$) des fonds approuvés par le FVC vont à tous les autres pays en voie de développement.

Projets en cours et processus d'approbation initial

En octobre 2019, la réserve de projet du FVC comprend 102 propositions de financement (72 du secteur public et 30 du secteur privé) nécessitant 6,2 milliard US\$ en appui du FVC pour une valeur de 25,8 milliards US\$ au total. Environ 52% de ces propositions ont demandé un financement concernent des projets et programmes dans les PMA, les PEID et les pays africains. Parmi les régions, la plupart des projets visent l'Asie-Pacifique (38,1%), suivi de l'Afrique (36,1%) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (22,3%). Seulement 3,4% du financement en réserve a été requis pour des projets et programmes en Europe de l'est. Sur l'ensemble des projets en attente, 35 (34,3%) émanent d'entités à accès direct, mais ils représentent seulement 20% du financement demandé. S'ils sont mis en œuvre, seuls 15,6% du financement total du FVC demandé en termes de valeur nominale - et donc nettement moins que les années précédentes - sont destinés aux efforts d'adaptation, avec 55,1% pour l'atténuation et 29,3% pour les propositions transversales.

En outre, 343 (249 du secteur public et 94 du secteur privé) propositions préliminaires sous forme de notes conceptuelles sont en cours de développement et nécessiteraient un soutien financier de 15,8 milliards US\$ du FVC ; 113 d'entre elles (32,8%) appartiennent à des entités à accès direct, avec seulement 23% du financement requis. Bien que le nombre de propositions de projets/programmes et de notes conceptuelles en cours de développement ait augmenté au cours de la dernière année, il reste nettement inférieur à celui des propositions d'accès et des notes conceptuelles internationales, en particulier en ce qui concerne les montants de financement demandés pour ces propositions et notes conceptuelles.

Depuis 2016, le Secrétariat a publié quatre demandes de propositions ciblées (RfPs) dans le cadre de cinq programmes pilotes. Approuvés par le Conseil en 2015, des programmes pilotes spécifiques sur l'accès direct amélioré (EDA) et les micros-, petites et moyennes entreprises (MSME) ont été lancés en 2016. En 2017, à sa 16^{ème} réunion, le Conseil a approuvé un programme pilote axé sur le secteur privé de 500 millions

US\$, qui a abouti à une RfP visant à mobiliser des fonds à grande échelle (MFS) au cours de la même année. Lors de sa 18^{ème} réunion au Caire en 2017, le Conseil a approuvé un RfP dans le cadre de son programme pilote de paiements fondés sur les résultats REDD+ de 500 millions US\$. Un projet pilote de 80 millions US\$ pour un SAP pour des micro- et petits projets à faible risque a obtenu l'appui du Conseil en 2017 après de nombreux retards, en acceptant les propositions de manière continue.

- À ce jour, seuls deux projets d'une valeur de 30 millions US\$ ont été approuvés dans le cadre d'un EDA. Le futur du programme de proposition préliminaire semble contesté avec seulement cinq propositions de financement et huit notes de projet EDA pour une valeur de 240,8 millions US\$. Un examen de l'EDA pilote est prévu pour 2021.
- Pour le programme pilote relatif aux MSME, 30 notes de concept ont été initialement reçues, dont sept ont été sélectionnées pour un développement ultérieur. Quatre d'entre elles ont été soumes et approuvées, mais seuls trois projets relatifs aux MSME (d'une valeur de 60 millions US\$) sont toujours à un stade actif, l'un d'entre eux étant caduc.
- Le RfP axé sur le secteur privé pour la MFS a reçu 350 notes conceptuelles, dont 30 ont été présélectionnées. Il a vu sa première proposition approuvée lors de la 23^{ème} réunion du Conseil en juillet 2019, avec deux autres propositions approuvées chacune lors des 25^{ème} et 27^{ème} réunions du Conseil en 2020 pour un montant total de 263 millions US\$.
- La demande de RfP axée sur le secteur privé pour la mobilisation de fonds à grande échelle a reçu 350 notes conceptuelles, dont 30 ont été sélectionnées. Sa première proposition a été approuvée lors de la 23^{ème} réunion du conseil d'administration en juillet 2019, et une autre proposition a été retirée à la 24^{ème} réunion du conseil d'administration tenue en novembre 2019.
- Dans le cadre de son programme pilote de paiements axés sur les résultats REDD+, doté d'un budget de 500 millions US\$, quatre projets d'une valeur de 228,7 millions US\$ au Brésil, en Équateur, au Paraguay et au Chili ont été approuvés en 2019. Quatre autres projets en Indonésie, en Colombie, en Argentine et au Costa Rica d'une valeur de 268,2 millions US\$ ont été approuvés en 2020, épuisant ainsi l'enveloppe de financement du programme pilote avec trois notes conceptuelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Viet Nam et de la RDP du Laos toujours en préparation. Un examen suivi d'une extension probable de l'approche pilote de paiements basés sur les résultats REDD+ est prévu pour 2021.
- Depuis son lancement fin 2017, le programme pilote SAP a vu l'approbation de quatre projets en 2018, l'ajout de huit autres projets approuvés en 2019 et de sept autres en 2020, pour un total de 170,7 millions US\$ approuvés dans 19 projets SAP. Cependant, seuls six d'entre eux proviennent d'entités d'accès direct et deux seulement du secteur privé. La demande de SAP, qui est en cours d'examen par le Conseil, est élevée avec 95 autres propositions de financement et notes conceptuelles (81 du secteur public et 14 du secteur privé) d'une valeur de près de 870 millions US\$. L'année prochaine pourrait voir l'approbation d'un maximum de onze propositions de financement SAP supplémentaires.

Le Secrétariat veille au respect de toutes les propositions soumises afin de garantir la conformité des garanties environnementales et sociales du Fonds, de sa politique en

matière d'égalité des sexes, de ses stratégies financières et autres stratégies pertinentes. Il évalue également les propositions par rapport au cadre d'investissement du FVC ainsi que des tableaux de bord supplémentaires spécifiques dans le cas de RfP ciblés. Seules les propositions de financement ayant reçu l'approbation de non-objection d'une Autorité nationale désignée (NDA) ou celle du coordinateur d'un pays, peuvent être présentées. Tout au long de l'année 2020, les discussions du conseil d'administration et les efforts du Secrétariat continuent d'être axés sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des propositions, notamment en élaborant au mieux leur justification relative au climat, afin d'augmenter le nombre en provenance d'entités à accès direct. Comme les années précédentes, en 2020, les efforts ont stagné pour développer un processus d'approbation en deux étapes comme convenu à la 17^{ème} réunion du Conseil qui rendrait obligatoires les notes conceptuelles, leur publication et leur approbation préalable. Le Conseil a approuvé lors de sa 22^{ème} réunion en février 2019 une politique précisant les exigences en matière d'annulation et de restructuration des projets approuvés. Déjà utilisé en 2019, le Conseil a constaté une augmentation des demandes de restructuration en 2020 pour des projets déjà approuvés en raison des retards de mise en œuvre dus à la pandémie. Cela comprend l'allongement des délais et la modification des conditions financières des projets en cours de mise en œuvre, dont plusieurs ont été approuvés en 2020.

Un mécanisme de préparation de projets (PPF) a encore accéléré ses activités en 2020, notamment en mettant en place un fichier de sociétés de conseil pouvant fournir directement des services de préparation de projets, notamment aux entités à accès direct sur leur demande. A la suite d'une décision du Conseil d'administration lors de sa 11^{ème} réunion en Zambie en 2015, un montant de 40 millions US\$ a été approuvé par le Conseil lors de sa 13^{ème} réunion pour la phase initiale du PPF. Destiné aux activités de petite échelle et aux partenaires à accès direct (et bien qu'il soit ouvert aux demandes de toutes les entités accréditées), 51 PPF ont été reçues et sont actives, dont 34 ont été approuvées pour un montant de 21,6 millions US\$ dont 14,3 millions US\$ ont été déboursés. Les entités à accès direct constituent 33 de ces demandes (65%), sur lesquelles 23 ont été approuvées (68%).

À la mi-novembre 2020, après 14 séries de discussions sur des projets menés depuis la fin de 2015, le Conseil a approuvé un financement de 7,2 milliards US\$ pour 159 projets et programmes soutenus par le FVC. Cela comprend 34 projets/programmes du secteur privé et 35 à mettre en œuvre par des entités à accès direct, ainsi que deux pour l'EDA, trois pour les MSME, huit pour le REDD+ et cinq pour les programmes pilotes de MFS. En 2020, 37 propositions de projets et de programmes ont été approuvées pour un financement de 2,06 milliards US\$ au titre du FVC. La mise en œuvre s'est considérablement accélérée après un démarrage lent et les décaissements de financement ont doublé en un an. En octobre 2020, 108 projets et programmes approuvés d'un montant de 4,635 milliards US\$ étaient en cours d'exécution, dont 1,369 milliards US\$ ont été décaissés pour 88 projets et programmes. Les décaissements devraient atteindre 2,1 milliard millions US\$ à la fin de 2021.

Instruments financiers, concessionnalité et cofinancement

Outre les dons et prêts concessionnels, le Fond vert appuie ses 159 projets avec des placements en action et des garanties de risques - respectivement 6% et 1% des financements. Ces deux instruments représentent toutefois qu'un pourcentage mineur du financement global du FVC (44% du financement approuvé est engagé sous forme de dons et 42% sous forme de prêts concessionnels). Les paiements basés sur les résultats, tels que le financement versé pour huit projets REDD+, représentent désormais 7% du financement approuvé. Au fil du temps, le

PSF a commencé à impliquer le Fonds en tant qu'investisseur direct dans certains projets du FVC et lance l'idée de créer une plateforme de co-investissement. Certains membres du Conseil originaires de pays en voie de développement restent préoccupés par le fait que des instruments financiers plus complexes transformeraient le Fonds en une structure bancaire, sapant ainsi le mandat fondamental du FVC en tant qu'entité chargée de la gestion du mécanisme de financement de la CCNUCC. Celui-ci en effet se concentre sur la prise en charge des coûts supplémentaires des interventions liées au changement climatique par le biais de financements concessionnels.

À sa 13^{ème} réunion, en 2016, le Conseil a proposé des lignes de gestion de risque et d'investissement pour un an. Celles-ci sont différenciées pour les secteurs public et privé et reposent sur des principes tels que la maximalisation d'effet de levier et la recherche du niveau minimum requis de concessionnalité. Ces lignes directrices stipulent que tandis que le secteur public pourrait bénéficier d'un financement du FVC de subvention à 100%, pour les investissements du secteur privé le volet de subvention serait plafonné à 5% des coûts totaux. Cependant, quatre ans plus tard le Fonds continue de fonctionner au cas par cas, aucun ensemble de conditions standard n'ayant encore été défini pour les prêts au secteur public. En 2019, un examen des conditions financières recommandait une approche uniforme pour mesurer le niveau de concessionnalité nécessaire afin de rendre viables les propositions de financement du FVC, mais l'examen a confirmé l'approche au cas par cas pour les propositions du secteur privé.

Lors de sa 24^{ème} réunion, le Conseil a approuvé une politique de cofinancement. Bien que le cofinancement ne soit pas une exigence pour accéder au financement du FVC, la nouvelle stratégie souligne une telle attente et détaille les exigences en matière de déclaration des AE relatives au cofinancement. Les efforts du Conseil qui ont commencé, en 2019, pour envisager des politiques distinctes sur la concessionnalité et les méthodologies des coûts différentiels ont stagné en 2020 et devront être repris en 2021.

Gestion des risques

Afin d'équilibrer les entrées dans le Fonds (actuellement sous la forme de subventions du secteur public et du secteur privé, apports en capital et prêts concessionnels publics) et compte tenu des risques et de la concessionnalité des financements que le FVC doit offrir, le Fonds a mis en place des garde-fous tels que des coussins de fonds propres afin de maintenir la capacité du FVC à fournir une partie importante de son financement sous forme de subventions. La mise en œuvre de son cadre initial de gestion des risques financiers (approuvé par le Conseil à sa 7^{ème} réunion en 2014), ainsi que la mise en œuvre d'un cadre global de gestion des risques (approuvé par le Conseil lors de sa 17^e réunion et qui comprend la déclaration d'appétence au risque du FVC) sont supervisées par le Comité permanent de gestion des risques du Conseil, qui travaille avec le Bureau de la gestion des risques et de la conformité du Secrétariat. Un registre détaillé des risques, qui traite également des risques non financiers tels que le risque de réputation ou de conformité auquel le Fonds est confronté dans ce cadre, est désormais complété par un tableau de bord des risques préliminaires. Cela a été affiné en 2018 et mis à jour trimestriellement lors de chaque réunion du Conseil. Plusieurs composantes du cadre de gestion des risques du FVC ont été approuvées en 2018, notamment une politique de risque pour les investisseurs, une politique de risque non financier couvrant les catastrophes ou les cyberattaques et une politique de risque de financement traitant des risques de liquidité ou de change. Lors de sa 23^{ème} réunion en juillet 2019, le Conseil a approuvé l'un des derniers éléments de politique manquants dans le cadre de gestion des risques, une politique de conformité. En 2020, le Secrétariat et le Comité de gestion des risques ont examiné

conjointement le cadre initial de gestion des risques financiers, ne proposant que des changements mineurs. En 2020, le Secrétariat a continué de travailler sur des mises à jour des modèles de gestion des risques juridiques et de notation des risques, et a fourni une analyse plus approfondie du risque de change des contributions autres qu'en US\$ au FVC.

Appropriation par les pays

À maintes reprises, le Conseil a rappelé les principes fondamentaux du Fonds. Une Autorité nationale désignée (NDA), ou un coordinateur, sert de point de contact principal pour le Fonds, élabore et propose des programmes de travail par pays à prendre en compte par le FVC et veille à la cohérence de toutes les propositions de financement que le Secrétariat reçoit avec les plans et les préférences en matière de climat et de développements nationaux. En novembre 2019, 147 pays ont déjà nommé une NDA ou un coordinateur. L'engagement des pays avec le FVC est mis en évidence sur les pages de chaque pays du site web du FVC. Les pays peuvent déterminer la structure, le fonctionnement et la gouvernance de leur NDA.

Lors de sa 17^{ème} réunion, le Conseil a approuvé des directives actualisées et plus précises sur l'appropriation par les pays, y compris des orientations sur les fonctions de coordination nationale et l'engagement des parties prenantes, qui seront revues au minimum tous les deux ans. Toute proposition de projet doit être appuyée par une lettre formelle de non-objection de la NDA ou du coordinateur adressé au Secrétariat afin d'être considérée par le FVC. Pour les propositions régionales, chaque pays où un projet/programme doit être mis en œuvre a l'obligation d'émettre une lettre de non-objection. Ce système doit permettre de renforcer l'appropriation nationale des projets financés, notamment ceux qui ne sont pas mis en œuvre par les gouvernements (au travers du secteur privé par exemple).

Fin 2019, et avec la fin de l'IRM, 24 programmes officiels de pays détaillant les priorités de financement du FVC avaient été soumis sous leur forme finale ; 33 autres pays avaient partagé des versions préliminaires de leurs programmes de pays. En 2020, un seul programme de pays supplémentaire pourrait être finalisé. Les programmes de pays qui sont consultés au niveau national et coordonnés avec les programmes de travail des entités accréditées sont considérés comme la base d'une programmation améliorée pendant le FVC-1. Par conséquent, le Secrétariat espère recevoir 30 programmes de pays supplémentaires avec de tels plans d'investissement coordonnés en 2021, grâce notamment à une assistance technique accrue via un soutien à la préparation en familiarisant les AE aux directives de programmation par pays que le Secrétariat a développées ainsi que par une mise en relation plus active.

Les modalités d'accès

Le FVC travaille avec de nombreux partenaires. Comme dans le Protocole de Kyoto de Fonds d'adaptation, le FVC donne aux pays bénéficiaires l'accès direct aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux. Cela peut inclure des ministères, des organisations non-gouvernementales (ONG), des banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds. Comme déjà mentionné auparavant, une lettre de non-objection de la NDA ou du coordinateur du pays est également nécessaire dans le cadre du principe de propriété par pays pour permettre l'accréditation d'accès direct d'une entité. Les pays peuvent également accéder aux financements via des organismes régionaux et internationaux accrédités (comme les banques multilatérales et régionales de développement et les agences onusiennes) sous accès international et les organismes du secteur privé peuvent également être accrédités en tant qu'intermédiaires ou entités de mise en œuvre.

Les pays en développement ont également souhaité étudier les modalités d'un Accès direct amélioré (EDA), aux termes duquel les institutions accréditées par pays prennent leurs propres décisions sur la façon de programmer des ressources dans le cadre d'une allocation des ressources du FVC. Dans le cadre d'un programme pilote d'EDA de 200 millions US\$, une demande en juillet 2016 pour les propositions d'Accès direct renforcé a rassemblé 12 notes de concepts, mais peu sont arrivées jusqu'à la concrétisation. À sa 14^{ème} réunion, le Conseil du FVC a approuvé son premier projet EDA pour un programme de petites subventions en Namibie. Après l'échec de la 18^{ème} réunion du Conseil au Caire pour approuver une proposition EDA pour l'Argentine, en 2018, une seule proposition supplémentaire d'Antigua-et-Barbade a été approuvée. Bien qu'aucune nouvelle proposition d'EDA n'ait été examinée en 2020, le vivier d'EDA a augmenté d'une soumission d'EDA et se compose désormais d'un total de 13 propositions d'EDA pour des projets du secteur public d'une valeur de 240,83 millions US\$ en soutien du FVC. En 2020, le Secrétariat a également mis en place une nouvelle équipe d'EDA chargée de rédiger des lignes directrices spécifiques, et a accru sa portée auprès des entités d'accès direct sur la manière de développer les propositions d'EDA en tant qu'approche innovante pour promouvoir des actions climatiques plus locales.

Cadre d'accréditation assorti de normes fiduciaires et de sauvegardes environnementales et sociales

En 2014, le Conseil a approuvé un vaste cadre d'accréditation avec un processus d'accréditation en trois étapes. Les entités de mise en œuvre et les intermédiaires du secteur public et privé doivent avoir mis en place les meilleures pratiques de sauvegarde sociale et environnementale et respecter des normes fiduciaires strictes pour garantir une bonne gestion financière. Des normes fiduciaires spécialisées supplémentaires sont nécessaires pour l'intermédiation financière et la gestion des programmes. Les organismes accrédités (AE) par le FVC doivent également montrer leur capacité à se conformer à la politique d'égalité des sexes du FVC. En juin 2014, le Conseil a adopté les normes de performance de la Société financière internationale (IFI), la branche du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, en tant que sauvegardes environnementales et sociales intérimaires (ESS) du Fonds.

Alors que le Fonds devait développer ses propres ESS dans un délai de trois ans avec une participation inclusive de toutes les parties prenantes, ce processus a pris beaucoup de retard et n'a été repris qu'en 2019. Cette décision fait suite à l'adoption d'une politique environnementale et sociale (ESP) tournée vers l'avenir et axée sur les droits de l'homme lors de la 19^{ème} réunion du conseil d'administration de 2018 en tant que pierre angulaire de l'achèvement du système de gestion environnementale et sociale du Fonds (ESMS). Lors de sa 23^{ème} réunion en juillet 2019, le Conseil a finalement approuvé le processus de développement des ESS du Fonds par le biais d'un processus complet de participation multipartite. Les progrès de ce travail étant au point mort en 2020, il ne devrait désormais être achevé que vers la mi-2022.

Dans le cadre d'une approche d'accréditation « adaptée aux objectifs », dans laquelle l'application des normes fiduciaires et des garanties environnementales et sociales sont définies et adaptées au niveau du risque, à la complexité et à la taille du projet ou du programme qui sera mis en œuvre, les organismes choisissent la catégorie d'accréditation qu'ils recherchent et s'ils veulent être accrédités pour fournir des fonctions intermédiaires supplémentaires.² Un comité d'accréditation de six membres, dont la dernière évaluation et la composition des experts ont été ajustées à la suite d'une évaluation approfondie du rendement à l'automne 2020 pour son mandat 2021-2024, examine la documentation des candidats et recommande au Conseil

si une entité se voit accorder une accréditation, indiquant les conditions supplémentaires le cas échéant. La période d'accréditation initiale est valable pour 5 ans après quoi un organisme doit se réinscrire. Un organisme peut également chercher à améliorer son accréditation à un niveau de risque, de taille ou de complexité plus élevé, huit de ces mises à niveau étant jusqu'à présent approuvées par le Conseil. Conformément à une décision prise lors de la 23^{ème} réunion du conseil, l'accréditation est considérée comme effective dès lors qu'une AE a signé son accord-cadre d'accréditation (AMA). L'accréditation des premières entités de mise en œuvre du FVC étant effective depuis le printemps 2015, le Conseil, lors de sa 24^{ème} réunion, a approuvé un processus de révision pour la ré-accréditation. En 2020, huit AE devaient initialement demander une ré-accréditation, mais lors de sa 26^{ème} réunion, le Conseil a autorisé une demande unique de prolongation de six mois de la période d'accréditation en raison du Covid-19.

Entités d'exécution accréditées du Fonds

Depuis que l'appel à candidatures d'accréditation a été ouvert en novembre 2014, l'intérêt pour le partenariat avec le FVC est resté élevé. En octobre 2020, 116 entités en attente d'accréditation n'avaient pas encore soumis leur demande, 101 ayant des demandes en cours d'examen, dont 50 d'entités d'accès direct et 23 du secteur privé (quatre d'entre elles ont été approuvées à la 27^{ème} réunion du Conseil). Le Conseil du FVC a approuvé l'accréditation d'organismes candidats depuis sa 9^{ème} réunion du Conseil en mars 2015, en quatorze lots pour un total de 103 AE, bien qu'il n'ait pas examiné les propositions d'accréditation lors de ses 11^{ème} et 16^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} réunions. Parmi eux, 41 sont des organismes d'accès internationaux et 62 organismes directs d'accès (49 nationaux et 13 régionaux) avec un total de 24 organismes du secteur privé. Cependant, moins de 40% d'entre eux ont jusqu'à présent programmé des projets avec le FVC. Au cours des deux dernières années, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'exécution des AMA de 82 des 103 AE, la dernière étape légale pour rendre pleinement opérationnel leur engagement avec le FVC et ainsi surmonter un arriéré juridique inquiétant.

Le processus actuel d'accréditation du FVC a suscité des inquiétudes chez certaines parties prenantes, notamment en ce qui concerne la durée et la complexité du processus de demande, sa transparence et son exhaustivité, ainsi que la diversité et l'équilibre des entités AE. Les points de vue de tiers indépendants sur les antécédents des organismes candidats ne font toujours pas partie du processus de révision du Comité d'agrément et il existe bien un manque de transparence quant aux candidats en cours d'accréditation. Alors que le nombre d'AE à accès direct continue de croître plus rapidement que les organismes à accès international (233 organismes à accès direct avaient été désignés par 97 pays en octobre 2020), sans efforts supplémentaires pour donner la priorité à l'accréditation des institutions nationales et régionales et à l'amélioration d'un accès aux AE pour une intermédiation financière et des catégories de projets plus importants et plus risqués, le déséquilibre existant entre les personnes qui ont accès au financement du FVC se poursuivra. La dernière série de 16 propositions de projets/programmes approuvés lors de la 27^{ème} réunion du Comité en novembre 2020 signifie que 81% du financement approuvé par le FVC est acheminé par l'intermédiaire des entités d'accès international et seulement 19% (1,4 milliard US\$) par des organismes à accès direct, une répartition qui n'a pas changé de façon significative depuis l'année dernière. Comme seules quelques organismes internationaux accaparent une part disproportionnée des financements approuvés par le FVC, risque de concentration existe.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'entité qui détient la plus grande part du financement

approuvé par le FVC avec un total de 1,096 milliard US\$ soit 15,2% du portefeuille de financement du FVC. Il met également en œuvre de loin le plus grand nombre de projets et programmes individuels du FVC, avec 32. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) suit de près avec 1,092 milliard US\$ soit 15,1% pour sept programmes et facilités de financement à grande échelle. La Banque mondiale est troisième avec 547 millions US\$ pour neuf projets soit 7,6%, la Banque asiatique de développement (BAD) vient ensuite avec 472 millions (6,6%) pour 10 projets et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en a 437 millions (6,1%) pour 13 projets ce qui rassemble les cinq premiers bénéficiaires. Une concentration similaire parmi quelques destinataires - bien qu'à des niveaux nettement inférieurs - s'observe également parmi les entités à accès direct. Les cinq premiers reçoivent 878 millions US\$ pour 11 projets, et donc avec 12,2% du financement approuvé par le FVC, la part du lion du financement approuvé passant par des entités à accès direct (Graphique 2). Le Secrétariat, dans son plan de travail 2021, a présenté une stratégie d'entité d'accès direct (DAE) à plusieurs volets qui couvrira à la fois les étapes de pré-accréditation et post-accréditation afin de mettre plus de DAE en ligne et de permettre au travail de la DAE de représenter une plus grande part des projets et de financement du FVC. Il est prévu un objectif de programmation pour 2021 d'au moins 12 projets DAE pour un montant compris entre 250 et 340 millions US\$.

À sa 18ème réunion, le Conseil a également chargé le Secrétariat d'examiner la révision du cadre d'accréditation afin d'y inclure d'autres modalités permettant aux institutions de travailler avec le FVC, comme par exemple une approche d'évaluation spécifique de projet (PSAA). Tandis que le conseil a approuvé le principe PSAA lors de sa 23ème réunion en juillet 2019, une procédure de développement, bloquée en 2020, doit être élaborée pour que le conseil d'administration prenne une décision en 2021. Le PSAA est inclus comme une caractéristique essentielle du plan stratégique mis à jour qui a été approuvé lors de la 27ème réunion du Conseil en novembre 2020, et est considéré comme une nécessité pour aller de l'avant avec les notes conceptuelles soumises par des entités non accréditées du secteur privé dans le cadre de son programme projet pilote MFS.

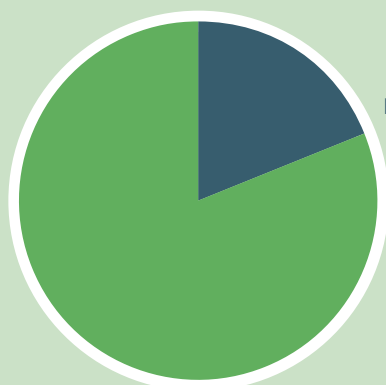
Enfin, une stratégie d'accréditation attendue depuis longtemps (demandée pour la première fois par le Conseil lors de sa 10ème réunion en juillet 2015) devra être abordée en 2021. Cela doit clarifier la manière dont l'accréditation s'inscrit dans la vision globale du FVC et examiner les capacités du réseau AE existant en pleine croissance par rapport à la fois au mandat et à la stratégie actualisée du FVC, ainsi qu'aux besoins des pays en développement. Il doit également guider la priorisation dans l'accréditation et la ré-accréditation des AE.

Suivi et responsabilisation

L'instrument directeur du FVC prévoit trois mécanismes de responsabilité distincts, à savoir l'IEU rendant compte au Conseil, une unité d'intégrité indépendante (IIU) et un mécanisme de recours indépendant (IRM).³ A Songdo en juin 2014, le Conseil a décidé des termes de référence pour l'ensemble des trois mécanismes, en précisant par exemple que le Mécanisme de recours indépendant recevra les plaintes des personnes liées au financement des opérations ainsi que les plaintes des pays bénéficiaires concernant les décisions de financement du Conseil. En 2017, les trois unités avaient commencé leurs travaux, le Mécanisme de recours indépendant ayant obtenu l'approbation des termes de référence révisés en 2017.

Depuis 2018, les trois unités ont soumis d'ambitieux programmes de travaux annuels avec des budgets et des effectifs croissants. En 2019, le Conseil a approuvé des normes pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML / CFT), ainsi que des politiques rédigées par l'UII sur les pratiques interdites et la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (SEAH). Bien que déjà opérationnelles pour le personnel du FVC, certaines révisions de la politique SEAH et de son application aux partenaires d'exécution du FVC étaient encore en discussion en 2020, retardant la mise en œuvre complète de la politique à 2021. Le Conseil a également approuvé lors de sa 22ème réunion des directives et des procédures de plainte pour le Mécanisme de recours indépendant, qui en 2020 a reçu trois plaintes officielles liées à un projet et a poursuivi sa propre enquête.

Graphique 2 : Financement total du FVC par modalité d'accès des entités accréditées, y compris les cinq premiers bénéficiaires (en US\$), après la 27ème réunion du Conseil du FVC



PNUD (32)	1,096 mio
BERD (7)	1,092 mio
Banque Mondiale (9)	547 mio
BAsD (10)	472 mio
FAO (13)	437 mio
IDCOL (1)	257 mio
BOAD (3)	192 mio
DBSA (2)	156 mio
CAF (2)	139 mio
NABARD (2)	134 mio

- Entités à accès direct (35) 1.4mia 19%
- Entités à accès international (124) 5.8mia 81%

Source : calculs des auteurs sur la base du document FVC / B.27 / Inf.03, graphique 10, p.7 (<https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-inf03.pdf>), et mis à jour pour refléter les approbations de projets/programmes à B.27.

Notes : Le nombre de projets approuvés est indiqué entre parenthèses pour chaque entité. Abréviations: BAsD = Banque asiatique de développement; BOAD = Banque Ouest Africaine de Développement (Banque Ouest Africaine de Développement); CAF = Corporación Andina de Fomento; DBSA = Banque de développement de l'Afrique australe; BERD = Banque européenne pour la reconstruction et le développement; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; IDCOL = Infrastructure Development Company Limited; NABARD = Banque nationale pour l'agriculture et le développement rural; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement.

Avec l'intensification des travaux de l'IEU, le Conseil a pris note de trois évaluations indépendantes approfondies effectuées par l'IEU en 2019, à savoir le programme de préparation et d'appui préparatoire du FVC, ses cadres de gestion des résultats, ainsi que son examen prospectif des performances le FVC dans le cadre de la reconstitution. Au début de 2021, le Conseil devra examiner l'évaluation de l'IEU de l'appropriation par les pays (bien que déjà achevée fin 2019), ainsi que les nouvelles évaluations de l'IEU achevées en 2020 sur les sauvegardes environnementales et sociales du FVC, et la pertinence et l'efficacité des investissements du FVC dans les PEID. Les examens par le Conseil de deux autres évaluations de l'IEU sur la fonction d'accréditation du FVC et du SAP sont également en suspens. En outre, l'IEU mène une évaluation continue du portefeuille et de l'approche du FVC en matière d'adaptation. L'arriéré dans l'examen de la production de l'IEU vient en même temps que le refus de certains membres du Conseil d'administration de pays en développement contre le mandat croissant de l'IEU. Étant donné que le Conseil d'administration envisage de nommer un nouveau responsable de l'IEU en 2021, une révision du mandat de l'IEU est également possible.

Lors de sa 11ème réunion, le Comité avait également approuvé un cadre initial de suivi et de responsabilisation (M&A) pour les AE du FVC, ce qui représente un élément clé du cadre plus large de M&A du FVC. Il définit les incitations et les mesures correctives à prendre pour assurer le respect par les AE des garanties, des normes et des politiques du FVC en matière de genre et des peuples autochtones. Le cadre repose principalement sur l'auto-déclaration obligatoire et régulière des AE sur les progrès annuels de la mise en œuvre du projet ainsi que sur la conformité continue avec les normes et politiques pertinentes du FVC avec uniquement des contrôles ponctuels par le Secrétariat. Cependant, il met également en évidence un rôle de supervision des NDA et des parties prenantes locales à travers des approches de suivi participatif pour la mise en œuvre des projets.

Pour la 27ème réunion du Conseil, le Secrétariat a soumis son troisième rapport de performance du portefeuille (PPR) du FVC, regroupant les rapports de performance annuels (APR) individuels présentés par les AE pour les 74 projets et programmes en cours de mise en œuvre, ainsi que pour les 366 subventions de préparation au financement disséminés à la fin 2019. Le PPR 2019 a mis en évidence, par exemple, les défis persistants pour impliquer les parties prenantes de manière globale dans la mise en œuvre, ainsi que les déficits des AE à se conformer pleinement aux mandats des politiques du FVC sur le genre et les peuples autochtones. En 2020, pour la première fois, le Panel d'accréditation a également examiné et analysé formellement les rapports d'examen à mi-parcours requis qui devaient être officiellement soumis par 24 AE qui avaient atteint le milieu de leur période d'accréditation.

Le cadre M&A comprend également une disposition permettant de surveiller le déplacement de l'ensemble du portefeuille des AE, et pas seulement de la partie financée par le FVC, en vue de l'abandon des énergies fossiles comme condition préalable à la ré-accréditation après cinq ans. Les travaux supplémentaires visant à établir une base de référence pour l'examen du portefeuille des organismes accrédités ont été bloqués en 2019, après qu'un projet de méthodologie soumis pour la 21ème réunion du Conseil en octobre 2018 n'a pas été examiné. Au lieu de cela, le Panel d'accréditation, en collaboration avec le Secrétariat, a développé une version légère d'un outil d'indicateur de base pour une phase pilote qui est actuellement en cours de mise en œuvre avec un échantillon de 15 AE. L'échantillon comprend les AE souhaitant une ré-accréditation en 2020 et 2021 conformément au processus approuvé de ré-accréditation.

Préparation et soutien à la préparation

Les PMA, les PEID et certains pays développés siégeant au Conseil du FVC ont fortement plaidé en faveur d'un soutien précoce aux « activités de préparation » visant à renforcer la capacité des pays à accéder et programmer efficacement les financements du FVC. L'Allemagne et la Corée du Sud ont contribué à des ressources additionnelles précoces pour ces activités avant l'IRM. En septembre 2017, le Conseil a approuvé un total de 80 millions US\$ pour les activités de préparation, dont 50% qui étaient destinés aux pays les plus vulnérables, y compris les PEID, les PMA et les États africains. Le Conseil a approuvé 50 millions US\$ supplémentaires à sa 18ème réunion et 60 millions US\$ supplémentaires à sa 19ème réunion afin de répondre au nombre croissant de demandes de financement. En juillet 2019, à sa 22ème réunion, le Conseil a engagé 122,5 millions US\$ supplémentaires dans le programme de préparation et d'appui préparatoire (RPSP) du FVC portant ainsi le financement global pour la préparation approuvée par le Conseil à 479,9 millions US\$. Pour la période 2020-2021, à la lumière de la pandémie de Covid-19, le soutien à la préparation au développement et à la programmation du vivier se concentrera également sur l'aide aux pays en développement dans la planification d'une reprise résiliente au changement climatique.

Soutenir les entités nationales, sous-nationales et régionales de mise en œuvre et les intermédiaires pour répondre aux normes d'accréditation du FVC a été identifié comme une priorité du programme. L'objectif étant de s'assurer que les normes d'accréditation ne deviennent pas un frein à l'accès direct aux financements du FVC. Le Fonds fournit également un appui à la préparation pour renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires en matière de coordination de pays et de mécanismes de consultation multipartites ainsi que pour préparer les programmes de pays et le vivier de projets. À sa 13ème réunion, le Conseil a également révisé la liste des activités qu'il peut soutenir à ce jour comprenant jusqu'à 3 millions US\$ par pays pour la formulation de Plans nationaux d'adaptation (NAP) et d'autres processus de planification à l'adaptation. Depuis, le nombre de requêtes à des aides de NAP a sensiblement augmenté. Au niveau national, le NDA ou le coordinateur joue un rôle de premier plan dans le déploiement du financement de la préparation et du soutien préparatoire. Le FVC est l'un des rares fonds internationaux destiné à donner aux NDA un accès direct au financement pour les activités institutionnelles et le développement des programmes des pays.

En juin 2020, le Secrétariat du FVC s'était engagé avec 144 pays sur 519 demandes de préparation d'une valeur de 422,85 millions US\$. Et en octobre 2020, le FVC avait approuvé 386 propositions de 138 pays, avec un soutien à la préparation d'une valeur de 268 millions US\$ (avec environ 60% du financement approuvé pour les PEID, les PMA et les États africains). Sur ces 386 projets, 51 ont été achevés, 315 sont en cours de mise en œuvre et 20 n'ont pas commencé à être mis en œuvre.

En 2016, le Conseil a pris des mesures pour simplifier les accords de subvention pour la préparation, notamment par le biais d'accords-cadres conclus avec des prestataires de services tels que le PNUD ou la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ, Société allemande de coopération internationale), actifs dans de nombreux pays. Il compte désormais plus de 115 partenaires de mise en œuvre de la préparation, y compris des NDA, dont 70% proviennent de pays en développement. En conséquence, les financements décaissés d'ici octobre 2020 pour les 315 projets de préparation en cours d'exécution ont totalisé 132 millions US\$.

En 2018, le RPSP du Fonds a fait l'objet d'un examen approfondi par l'IEU du FVC lors de son premier examen indépendant (IEU, 2019). Le Conseil a examiné les

recommandations de l'IEU et a adopté les ajustements nécessaires dans une stratégie de préparation révisée pour 2019-2021, adoptée lors de sa 22ème réunion du Conseil. « L'État de préparation 2.0 » permet désormais aux autorités nationales de coordination et aux points focaux de demander des subventions pluriannuelles d'un montant maximal de 3 millions US\$ pour trois ans, en remplacement des subventions d'un an plafonné à 1 million US\$.

Opérations du secteur privé

Le rayonnement et l'engagement du FVC auprès du secteur privé sont considérés comme un élément déterminant du Fonds. Initialement mis en place en tant que Mécanisme distinct pour le secteur privé (PSF), le Fonds cherche maintenant à faire des opérations du secteur privé un aspect transversal de toutes les opérations du FVC, y compris en matière d'accréditation, de développement et de gestion de portefeuille, en mettant particulièrement l'accent sur l'investissement dans des approches sobres en carbone et résilientes au climat. En conséquence, en novembre 2020, c'est 38% de la valeur nominale du portefeuille (2,7 milliards US\$) qui ont été alloués au secteur privé.

Un Groupe consultatif du secteur privé (PSAG) de 14 membres composé de huit représentants du secteur privé (quatre représentants de pays développés et quatre de en développement), de deux experts de la société civile et de quatre membres du Conseil d'administration représentant des pays développés et des pays en développement, est chargé de fournir des orientations stratégiques sur l'engagement du FVC avec les acteurs du secteur privé. Le PSAG travaille étroitement avec le Secrétariat et avec les comités d'investissement et de gestion des risques. Depuis sa création, le PSAG s'est réuni à plusieurs reprises et a élaboré des principes généraux ainsi que des recommandations ciblées au Conseil sur les options et les opportunités d'engagement à l'échelle du Fonds avec le secteur privé. Cela inclut, par exemple, des recommandations sur la mobilisation de fonds à grande échelle ou le travail avec les entités locales, en particulier les MSME.

À la suite des principales recommandations du PSAG, le Conseil, à sa 10ème réunion en juillet 2015, a approuvé un programme pilote de 200 millions US\$ pour les MSME et un programme pilote de 500 millions US\$ pour les MFS. Le RfP pour le pilote MSME, qui a débuté à l'été 2016, a abouti à trois propositions pilotes MPME approuvées sans autre proposition en 2020, mais plusieurs autres sont en préparation. Le RfP pour le MFS a été clôturée en septembre 2017 et comptait 350 notes conceptuelles. Sur cette totalité, 30 figuraient sur la liste restreinte, l'une d'elle a été approuvée par le Conseil lors de sa 23ème réunion en juillet 2019, une seconde a été initialement proposée puis retirée à sa 24ème réunion, et deux autres ont été approuvées respectivement aux 25ème et 27ème réunions du Conseil. L'utilisation des deux RfP devrait être revue par l'IEU en 2021.

Le PSAG n'a pas tenu de réunion en 2020, pour la deuxième année consécutive, jetant des doutes sur son avenir alors que le mandat de ses membres actuels a expiré. Cependant, ses recommandations précédentes sur l'engagement du secteur privé dans la REDD+, l'adaptation et les PEID ont été largement intégrées dans la mise à jour du plan stratégique du FVC approuvé en novembre 2020. Cette mise à jour prend également en compte les recommandations d'une nouvelle stratégie du secteur privé partagée avec le Conseil en 2019, telles que la concentration accrue sur les investissements en capital-investissement et la facilitation du partenariat d'acteurs du secteur privé avec le Fonds grâce à une PSAA au lieu d'une accréditation à part entière.

Genre

Tous les financements du FVC doivent adopter une approche sensible au genre, telle qu'élaborée dans une *politique de genre*

et un plan d'action pour le genre pour le Fonds, approuvé lors de la 9ème réunion du Conseil en mars 2015 (FVC, 2020). Cela a fait l'objet d'un examen obligatoire, cependant, et les efforts visant à renforcer considérablement les deux - y compris en élaborant les responsabilités de tous les partenaires du FVC, des actions prioritaires claires et des indicateurs de succès, ainsi que des besoins en personnel et en budget - ont stagné en 2018 et au début 2019 en raison d'objections de certains membres du Conseil d'administration de pays en développement qui estiment que cette politique alourdit trop la charge des pays bénéficiaires.

Le blocage du processus a finalement été rompu avec l'adoption d'une *nouvelle politique révisée en matière de genre et d'un nouveau plan d'action en matière de genre 2020-2023* lors de la 24ème réunion du Conseil d'administration en novembre 2019, après avoir donné l'assurance d'un renforcement de l'assistance technique et d'un soutien de préparation à la mise en œuvre du mandat, ainsi que des dispositions affaiblies (FVC, 2019b). Cette dernière, par exemple, contextualise la mise en œuvre du mandat du FVC dans les pratiques nationales et les contextes culturels, affaiblissant ainsi potentiellement le principe universel des droits des femmes en tant que droits inaliénables. La politique mise à jour s'applique à tous les domaines de financement et à toutes les décisions de financement du FVC. Elle fait une évaluation sociale et de genre accompagnée d'un plan d'action de genre spécifique au projet, obligatoire pour chaque proposition de financement.

Outre la mise à jour de la politique de genre du FVC, les considérations de genre sont intégrées dans les politiques et directives opérationnelles clés telles que la gestion des résultats et les décisions d'investissement, ainsi que dans les procédures d'accréditation et les processus d'engagement des parties prenantes. Cependant, des améliorations supplémentaires sont nécessaires. Bien que le FVC soit le premier fonds climatique à avoir mis en place une approche d'intégration de la problématique du genre au début de ses opérations de financement, il risquerait de perdre cette position de leader sur les meilleures pratiques sans efforts supplémentaires en matière d'intégration du genre. Par exemple, les rapports annuels du portefeuille du FVC pour 2018 et 2019 pour les projets en cours de mise en œuvre notent que les AE ne font pas peu ou pas du mention de tout leurs plans d'action pour l'égalité des genres (FVC, 2019c ; FVC, 2020b). En outre, ils suggèrent que les projets après plusieurs années d'exécution ne traitent pas suffisamment les évaluations sexospécifiques et les plans d'action obligatoires comme des « documents évolutifs » qui doivent être mis à jour et révisés en affinant les objectifs et les indicateurs et en effectuant un suivi cohérent des données désagrégés par sexe. De nombreux projets en cours de mise en œuvre ne sont pas encore suffisamment axés sur les actions de transformation qui abordent les relations de pouvoir sexistes, l'égalité d'accès aux ressources et la prise de décision conjointe (voir également CFF10 2020 sur le financement du genre et du climat pour plus de détails).

Le Conseil devra prendre en compte d'autres dispositions de l'instrument constitutif relatives au genre, notamment la nécessité de parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes au sein du personnel du Secrétariat, les femmes étant sous-représentées parmi le personnel international et surreprésentées dans les fonctions administratives, bien que le Secrétariat ait quatre postes de direction occupés par des femmes en 2020 et ait encore accru la diversité de son personnel. Il en va de même pour le Conseil du FVC, composé de 24 personnes, qui, en novembre 2020, comprenait six femmes membres du Conseil et dix femmes suppléantes, soit le même nombre qu'il y a un an. L'équilibre entre les genres, ainsi que l'expertise suffisante de ses membres en matière de parité, sont également essentiels pour les divers comités et organes consultatifs d'experts, notamment le PSAG, l'ITAP et le Comité d'accréditation.

Populations indigènes

Après des années d'engagement et de lobbying continu des groupes de populations indigènes, le Conseil a demandé au Secrétariat, lors de sa 15^{ème} réunion à Samoa en décembre 2016, de préparer l'examen par le Conseil d'une politique des populations indigènes. Travaillant avec les représentants des populations indigènes dans le cadre d'un groupe de coordination interne, le Secrétariat durant l'été 2017 a mis en place un processus de soumission publique, invitant de nombreuses parties prenantes à participer à l'élaboration d'une telle politique de populations indigènes. La *politique du FVC en matière de populations indigènes* a été approuvée lors de la 19^{ème} réunion du Conseil et adopte une approche forte basée sur les droits en mettant l'accent sur l'autodétermination des populations indigènes et sur leur droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) tout au long du cycle de projet du FVC (FVC, 2018). La politique de populations indigènes à l'échelle du Fonds doit être complétée par des directives de mise en œuvre en cours d'élaboration par le Secrétariat en 2019. Un Groupe consultatif des peuples autochtones (IPAG) séparé, qui devait commencer à travailler en 2020, n'a pas encore été convoqué.

Relations du FVC avec la CCNUCC et la Conférence des Parties (COP)

Le FVC est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Il doit être « responsable devant la COP et fonctionner sous sa direction » (CCNUCC, 2017 :17). Le Conseil du FVC a cherché à définir les arrangements entre la COP et le FVC dans une décision qui réaffirme sa responsabilité dans les décisions financières, datée d'octobre 2013 et adoptée par la COP à Varsovie (CCNUCC, 2014). Le Comité permanent des finances (SCF), organe complémentaire de la CCNUCC visant à faire le point et à assurer la responsabilité dans l'architecture mondiale de financement du climat, a également formulé des recommandations à cette fin.

Chaque année, le Conseil du Fonds vert prépare un rapport sur ses programmes, politiques, priorités et l'état de ses ressources et répond aux réactions et orientations qu'il reçoit de la COP, avec son neuvième rapport à la COP approuvé à sa 27^{ème} réunion en novembre 2020. En outre, la COP a l'autorité de commander une évaluation indépendante du FVC, sur sa performance et celle du Conseil, l'adéquation des ressources disponibles, dans le cadre des révisions périodiques du mécanisme financier de la CCNUCC. En 2020, suivant les directives de la COP, le FVC a travaillé à la conversion des promesses reçues dans le cadre de son premier processus de reconstitution en accords de contribution signés. Le Secrétariat a également réussi à accélérer les décaissements de fonds. Cependant, en raison des contraintes liées à la pandémie, le Conseil du FVC n'a pas été en mesure de combler les lacunes politiques en 2020, y compris celles liées à la prise de décision par le Conseil, rationaliser et faciliter l'accès au financement du FVC et affiner les critères d'éligibilité des projets/programmes ou conclure l'examen du cadre d'accréditation. De même, il n'y a guère eu de progrès dans l'augmentation du nombre de pays accordant au Fonds et à son personnel les privilèges et immunités dont ils ont besoin par le biais d'accords bilatéraux pour opérer en toute sécurité dans les pays bénéficiaires.

Contribution et participation des parties prenantes et des observateurs

L'instrument de gestion du FVC prévoit une large participation des parties prenantes à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et activités financées par le FVC. Les parties prenantes sont généralement définies comme « les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes vulnérables, les femmes et les peuples autochtones

» (FVC, 2019a : 17). À l'heure actuelle, ces mandats sont principalement mis en œuvre dans le cadre d'accords concernant l'appropriation nationale et la programmation du Fonds, ainsi que dans les critères d'accréditation des entités d'exécution et des intermédiaires. Le genre est aussi au cœur des processus d'implication des acteurs nationaux et infranationaux dans la programmation du FVC, bien que l'examen des IEU en 2018 ait montré à quel point cet engagement était insuffisant (IEU, 2019). À la suite de la 6^{ème} réunion du Conseil en 2014, le Secrétariat a intensifié ses efforts pour consulter les observateurs entre les sessions au moyen de demandes de contribution écrite gérées avec soin. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer des directives d'engagement des parties prenantes afin d'améliorer la sensibilisation globale et la participation des parties prenantes et des observateurs dans le FVC.

Il existe également une disposition permettant aux parties prenantes d'observer les délibérations du Fonds et à deux observateurs actifs du secteur privé et de la société civile de donner leur avis lors des réunions du Conseil. En 2016, le Conseil a lancé un examen participatif de la participation des observateurs aux travaux du Conseil dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs des organisations de la société civile (OSC) des pays en développement ou le manque de représentation directe des peuples autochtones. Cet examen a stagné en 2018, mais a été relancé en 2019 avec un nouveau processus de soumission des contributions du public. Alors qu'il aurait dû être conclu il y a des années afin de renforcer le rôle des observateurs en conjonction avec une charge de travail et un mandat croissants pour le Conseil et le Secrétariat du Fonds, l'examen devrait maintenant être examiné en 2021 conformément au plan de travail quadriennal du Conseil approuvé en 2020, bien que d'autres retards soient possibles.

Divulgence de l'information et stratégie de communication

Lors de sa 12^{ème} réunion, le Conseil du FVC pour le climat a approuvé une politique révisée et complète de divulgation d'informations (IDP), qui fonctionne sous une « présomption de divulgation » (FVC, 2016). Les documents pour les réunions du Conseil sont publiés sur le site internet du FVC⁴ au moment où ils sont envoyés aux membres du Conseil, aux conseillers et aux observateurs actifs. Dans la politique de divulgation actuelle, les documents ne sont supposés être confidentiels que dans un certain nombre de cas exceptionnels, ou circonstances particulières (une « approche par liste négative »), bien que l'information liée à tout engagement du secteur privé soit considérée comme exclusive. La politique de divulgation des informations du Fonds a également permis la diffusion sur le web des réunions du Conseil à titre expérimental, permettant aux parties prenantes du monde entier depuis la 13^{ème} réunion du Conseil en 2016 d'exploiter ce moyen relativement peu coûteux d'accroître la transparence et de sensibiliser le public au processus décisionnel du Fonds. À sa 18^{ème} réunion, le Conseil a décidé de poursuivre la diffusion sur le Web jusqu'à la fin de 2019 et, à sa 24^{ème} réunion en 2019, la diffusion sur le web a été prolongée indéfiniment. Cela s'est avéré crucial pour les délibérations du Conseil en 2020, qui se sont principalement déroulées dans un cadre virtuel.

L'IDP a également fixé un délai de 120 jours de divulgation publique des évaluations environnementales et sociales relatives aux projets les plus risqués (Cat. A) et à 30 jours pour les projets à risque moyen (Cat.B), suivant la pratique établie mondialement. Cependant, en 2018, l'application de ces exigences a posé des problèmes, déclenchant également la toute première plainte déposée par la société civile dans le cadre du Panel d'Appel de l'Information du FVC. Depuis la 24^{ème} réunion du Conseil, toutes les annexes pertinentes des propositions de financement public sont rendues publiques, bien que celles des

propositions du secteur privé ne le soient pas encore. En outre, 2020 a vu la première divulgation de certains APR pour la vérification de l'avancement de la mise en œuvre du projet.

Une stratégie de communication détaillée pour le Fonds, qui consiste à définir les paramètres de partage d'information avec le public, doit encore être développée (en dépit d'être inscrit au plan de travail du Conseil depuis plusieurs années). Cependant, une division des relations extérieures au sein du Secrétariat a été créée en 2018 et du personnel de soutien dédié a été ajouté. Les efforts de communication externe sont également aidés par un site Web continuellement mis à jour et élargi pour le Fonds, qui comprend, par exemple, des pages de pays individuels et des pages de mise en œuvre de projets. Les activités de sensibilisation se sont intensifiées en 2019 dans le cadre du premier processus de reconstitution des ressources du FVC, et elles se sont poursuivies en 2020 à la lumière Covid-19 avec un accent renforcé sur les engagements virtuels, permettant à de nouvelles parties prenantes de s'engager avec le Fonds.

Perspective pour 2021

Le portefeuille d'AE et de projets/programmes approuvés pour le FVC s'est encore élargi en 2020, malgré de nombreux défis pour les opérations normales du Conseil et du Secrétariat et pour la mise en œuvre du portefeuille du Fonds en raison des effets de la pandémie. Cependant, le Fonds a continué de lutter pour traiter un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et les cadres d'élaboration, d'approbation et de surveillance et de gestion des projets en cours. Ceci même lorsqu'il a été possible de passer en douceur de la période du IRM à la première année de sa première période de reconstitution de quatre ans (FVC-1).

En 2021, le FVC est chargé de mettre en œuvre son plan stratégique actualisé qui a été approuvé en novembre 2020. Cela comprend l'examen et l'application des recommandations d'un certain nombre d'évaluations de l'IEU de ses procédures, politiques et cadres qui n'ont pas encore été discutés par le Conseil, en particulier ceux sur l'appropriation par les pays, l'approche d'adaptation du Fonds et son système de gestion environnementale et sociale. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique actualisé approuvé, le Fonds devra travailler à l'amélioration de la prévisibilité de son financement, ainsi que de l'ampleur, de l'impact et de l'efficacité de son financement en s'appuyant davantage sur l'élaboration de programmes de travail stratégiques par les pays et les AE.

Un ensemble de onze lignes directrices sectorielles à élaborer d'ici la mi-2021 aidera davantage à articuler les domaines d'impact prioritaires pour les investissements du FVC jusqu'en 2023. Les domaines possibles comprennent le soutien des propositions de financement du FVC qui abordent le lien entre la santé, la biodiversité et le changement climatique, qui a gagné en importance dans le sillage du Covid-19. L'état de préparation et le soutien préparatoire, y compris le financement à dégageant rapide, aideront également les pays en développement à se remettre des effets de la pandémie dans une résilience au changement climatique.

Alors que le portefeuille d'organismes accrédités et les projets/programmes approuvés pour le Fonds vert ont augmenté en 2019, le Fonds a continué à lutter pour prendre un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et cadres d'élaboration, d'approbation et de supervision et gestion de projets. Avec la fin de la période de mobilisation initiale des ressources et le début de la première période de reconstitution des ressources de quatre ans, le Fonds vert pour le climat doit mieux se positionner pour l'avenir.

Afin de concrétiser la théorie du changement récemment formulée par le FVC, les fonctions opérationnelles essentielles doivent être révisées et améliorées sans plus tarder. Les priorités comprennent : (1) une articulation affinée des directives générales d'investissement du FVC avec des modalités et conditions détaillées pour les subventions, les prêts, les prises de participation et les garanties des risques du FVC aux secteurs public et privé pour aborder la concessionnalité et les approches à coûts différentiels et complets; (2) la finalisation d'une stratégie révisée d'accréditation et de partenariat pour le FVC ; (3) l'élaboration de lignes directrices pour une approche de financement programmatique; (4) la finalisation d'un SGES pour le Fonds grâce au développement des propres sauvegardes environnementales et sociales du FVC ; et (5) la finalisation d'un cadre intégré de gestion des résultats en ajustant et en intégrant les cadres existants de gestion des résultats et de mesure du rendement avec des indicateurs, des outils de suivi des résultats et des méthodologies pour comptabiliser les résultats d'adaptation et d'atténuation qui changent de paradigme.

Le Fonds est toujours aux prises avec d'importantes politiques administratives, notamment la sécurisation des privilèges et les immunités qui permettront au personnel du Fonds et à son personnel désigné d'opérer dans les pays recevant un financement du FVC, ainsi que la mise à niveau de ses politiques en matière de ressources humaines et de rémunération afin d'attirer et de conserver le personnel expert et de ralentir le taux de roulement du personnel (qui a été aggravée par la pandémie en 2020). Après avoir dirigé le Secrétariat avec succès au cours d'une année difficile, le directeur exécutif Yannick Glemarec peut travailler en 2021 pour consolider et approfondir la mise en œuvre d'améliorations procédurales et opérationnelles de fond initiées au cours des 18 derniers mois. Dans le même temps, le Conseil, sortant d'une année difficile qui, à bien des égards, l'a obligé à abandonner les objectifs de mise en œuvre pour 2020 énoncés dans son plan de travail quadriennal approuvé, devra récupérer et se remettre sur les rails en 2021.

Avec un programme de travail chargé qui reste à compléter et de nombreuses questions de politique assez controversées, le Conseil devra donc continuer de s'attaquer à ses problèmes de gouvernance et améliorer la prise de décision entre les réunions. En 2020, il a déjà montré à plusieurs reprises qu'il pouvait appliquer avec succès de nouvelles procédures de vote en l'absence de consensus pour l'approbation des projets. De nouvelles procédures de prise de décision entre les réunions aideront le Conseil à faciliter un certain nombre de décisions politiques, pour lesquelles les procédures de vote en l'absence de consensus ne s'appliquent pas. Cependant, la compétence et la capacité des comités spécialisés du Conseil devront encore être renforcées pour s'attaquer aux questions qui n'ont pas pu être traitées en 2020. Fin novembre, Brenda Ciuk (Mexique) et Jean-Christophe Donnellier (France) ont été élus par les circonscriptions du Conseil pour devenir leurs nouveaux coprésidents pour 2021. Ils devront travailler en étroite collaboration avec le Directeur exécutif du Fonds et un Secrétariat toujours en expansion pour développer une approche commune pour relever ces défis et rendre opérationnel la promesse d'un Fonds créé pour aider les pays en développement à réaliser un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Avec la révision en cours des NDC des pays avant la COP26 à Glasgow, en 2021 et avec les pays qui luttent pour parvenir à une reprise verte et résiliente après la crise du Covid-19, le rôle du FVC dans l'approvisionnement d'une assurance financière et d'une assistance technique aux pays en développement sera plus important que jamais.

Notes

1. REDD+ réduit les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et agit pour la gestion durable des forêts et la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier.
2. Les organismes déjà accrédités auprès du FVC, du Fonds pour l'adaptation et du programme de la Commission européenne (UE DEVCO), ainsi qu'auprès d'institutions ayant des antécédents de collaboration avec le secteur privé peuvent demander une accréditation rapide, à condition que toutes les lacunes identifiées dans le respect des normes et garanties du FVC soient considérées.
3. À ne pas confondre avec l'IRM, mobilisation initiale des ressources.
4. www.greenclimate.fund

Références et lectures complémentaires

- Both ENDS; Heinrich Böll Stiftung North America; Aksi! for Gender, Social and Ecological Justice; and Prakriti Resources Centre (2018) Local actors ready to act: six proposals to improve their access to the Green Climate Fund. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung North America. <http://us.boell.org/2018/06/13/local-actors-ready-act-six-proposals-improve-their-access-green-climate-fund>
- CCNUCC (2011) The Cancun Agreements: outcome of the work of the ad-hoc working group on long-term cooperative action under the Convention. FCCC/CP/2010/7/Add.1. Bonn: United Nations Framework Convention on Climate Change. <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=2>
- CCNUCC (2012) Report of the Conference of the Parties on its seventeenth session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011. FCCC/CP/2011/9/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>
- CCNUCC (2014) Report of the Conference of the Parties on its nineteenth session, held in Warsaw from 11 to 23 November 2013. FCCC/CP/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/resource/docs/2013/cop19/eng/10a01.pdf#page=24>
- CCNUCC (2015) Paris Agreement. FCCC/CP/2015/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php
- Fondamentaux des financements climatiques : www.climatefundsupdate.org
- Fonds vert pour le climat : www.greenclimate.fund
- FVC Projects and Programmes: <http://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>
- FVC Replenishment: <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization/replenishment>
- FVC (2011) Governing instrument for the Green Climate Fund. Incheon, South Korea: Green Climate Fund. http://www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235
- FVC (2015) Gender policy and action plan. Annex XIII and Annex XIV of GCF Board Document GCF/B.09/23, Decisions of the Board – Ninth Meeting of the Board, 24-26 March 2015. Incheon, South Korea: GCF. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24949/GCF_B.09_23_-_Decisions_of_the_Board_Ninth_Meeting_of_the_Board_24_-_26_March_2015.pdf/2f71ce99-7aef-4b04-8799-15975a1f66ef
- FVC (2016) Information disclosure policy of the Green Climate Fund. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/document/information-disclosure-policy>
- FVC (2018) Indigenous Peoples policy. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/document/indigenous-peoples-policy>
- FVC (2019a) GCF first replenishment (GCF-1): replenishment summary report. GCF.B.24/11. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b24-11.pdf>
- FVC (2019b) Updated gender policy and gender action plan 2020-2023. GCF board Document GCF/B.24/15. Incheon, South Korea: GCF. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1908411/GCF_B.24_15_-_Updated_Gender_Policy_and_Gender_Action_Plan_2020_2023.pdf/ee6cc1ca-9576-e2f6-34ca-1e1cb57d9c40
- FVC (2019c) Annual portfolio performance report (2018); document GCF/B.24/Inf.04. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b24-inf04.pdf>
- FVC (2019d) Countries step up ambition: Landmark boost to coffers of the world's largest climate fund. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/news/countries-step-up-ambition-landmark-boost-to-coffers-of-the-world-s-largest-climate-fund>
- FVC (2020a) Updated strategic plan for the Green Climate Fund 2020-23. Document GCF/B27/21. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-21.pdf>
- FVC (2020b) Annual portfolio performance report (2019); document GCF/B.27/Inf.04. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-inf04.pdf>
- FVC (2020c) Decisions of the Board – twenty-fifth meeting of the Board, 10-12 March 2020; document GCF/B.25/15. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b25-15.pdf>
- FVC (2020d) Decisions of the Board – twenty-sixth meeting of the Board, 18-21 August 2020; document GCF/B26/09. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b26-09.pdf>
- FVC (2020e) Green Climate Fund Board approves USD 1 billion for climate action, sets out strategic vision. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/news/green-climate-fund-board-approves-usd-1-billion-climate-action-sets-out-strategic-vision>
- FVC (2020f) Status of pledges and contributions (IRM and GCF-1). Incheon, South Korea: GCF. https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1_0.pdf
- HBS (n.d.) GCF dossier. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/green-climate-fund-gcf-dossier>
- IEU (2019) Forward-looking performance review of the Green Climate Fund. Final Report. Incheon, South Korea: GCF Independent Evaluation Unit. <https://ieu.greenclimate.fund/documents/977793/1474145/FPR+Final+Report/5c2929d3-ccc3-0b70-ca39-42e4a54110db>
- NU (1992) United Nations Framework Convention on Climate Change. FCC/INFORMAL/84 GE.05-62220 (e) 2000705. New York: United Nations. <https://unfccc.int/resource/ccsites/zimbabwe/conven/text/fulltext.htm>
- Schalatek, L. (2019a) Green Climate Fund 2.0 – moving to the next phase. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/climate-policy-finance>
- Schalatek, L. (2019b) Pledges in Paris were a start, but not enough to signal real replenishment ambition. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/2019/10/29/pledges-paris-were-start-not-yet-enough-signal-real-gcf-replenishment-ambition>

Les Fondamentaux du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

© ODI et HBF 2021.
CC BY-NC 4.0.

Overseas Development Institute

203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung Washington, DC

1432 K Street, NW | Suite 500 | Washington DC 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512